La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, SAMEDI MATIN, 23 OCTOBRE 1869. No. 39.

Acte concernant la Faillite 1869

CANADA,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de

J. & D. McBURNEY, FAILLIS.

Les soussignés ont déposé au Bureau de cette cour, un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et le VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur en vertu du dit acte.

J. & D. McBURNEY,
Par J. & C. ABBOTT,
Leurs Procureurs *ad litem.*

Montréal, 22 septembre 1869 13—um

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JAMES MUIR, de Montréal, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain; le dividende sera payé après cette date.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 12 octobre 1869—33 ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

ROBERT BRYSON RUTHERFORD, de Montréal, Marchand-Tailleur, et comme ayant déjà fait partie de la ci-devant société de RUTHERFORD & BROTHER, Marchand-Tailleur, FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, 134 Grande Rue St. Jacques, JEUDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un Syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic par *interim.*

19 Octobre. 36—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN PENNER, de Montréal, FAILLI.

Je, le soussigné, ANDREW B. STEWART, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 19 Octobre 1869. 36—ds

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

PERRAULT & MERRILL, de Montréal, FAILLIS.

Les faillis m'ayant fait une cession de leurs biens, leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires en la Cité et District de Montréal, Rue Notre-Dame, No. 131, LUNDI, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un Syndic.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Provisoire.

Montréal, 19 Octobre 1869. 37—ds

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

J. G. TRANCHEMONTAGNE, Commerçant de la Cité de Montréal, FAILLI.

Une troisième feuille de dividende sur meubles a été préparée sujette à objection jusqu'au HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 21 octobre 1869. 37—ds

JAMES TYRE

SYNDIC OFFICIEL ET COMPTABLE

No. 10, Rue St. Nicholas.

29 sept. m—18

L. S. COTÉ

AVOCAT, L. L. B.,

29—Rue St. Vincent—29

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 septembre 1869 300—a k

Agence Générale de Collections.

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Générale au No. 41, Rue St. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c, &c., et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dabord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jac. Grenier, F. P. Pominville.

21 juin 238

J. Chartiez & Cie.,

527, RUE LAGAUCHETIÈRE, MONTREAL

Près de la Rue Coté,

PARFUMERIE EN GROS,

FLAVORING EXTRACTS, COSMETIQUES,
SAVONS DE TOILETTE, POMMADES, ETC.,

Prince Arthur Bouquet.

4 octobre. 2?—m p

HUITRES FRAICHES,

HUITRES FRAICHES,

VENANT D'ARRIVER

DE CARAQUETTE

A VENDRE

Chez P. Rivard,

225 & 227, RUE DES COMMISSAIRES.

M. P. R. annonce au public qu'il a fait des arrangements avec une maison de Caraquette, pour lui fournir, durant la saison, des huitres directement de l'endroit, qu'il vendra à bon marché et qu'il pourra garantir.

AVIS AUX AMATEURS.

Montréal, 8 septembre 1869.—305 dm n

ATTENTION ! !

Vente par Autorité de Justice

Sera vendu au plus haut et dernier enchérisseur en l'Etude de J. A. et J. E. O. Labadie, Notaires soussignés, N. 6 Rue St. Jacques de la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-SIX OCTOBRE courant, à DIX heures précises, avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après décrit dépendant de la succession de feu M. Richard Dillon, en son vivant Bourgeois de la Cité de Montréal, et de la succession vacante de feu M. John Dillon, en son vivant Bourgeois de la Paroisse de la Longue-Pointe, dans le District de Montréal, savoir :

UN TERRAIN situé sur la Rue de la Montagne, dans le Quartier ou Faubourg St. Antoine de la dite Cité de Montréal, contenant quatre-vingt-deux pieds de front sur cent soixante-deux pieds de profondeur, mesure française borné en front par la dite Rue de la Montagne, en arrière par une Ruelle, du côté Nord-Ouest par James Gondie, et du côté Sud-Est par les héritiers ou représentants de feu l'honorable G. R. S. De Beaujeu, avec une Maison en bois et autres bâtisses dessus construites, tel que désigné suivant plan fait par F. J. V. Regnaud, Ecuier, Arpenteur.

Les conditions seront connues le jour de la vente et auparavant en s'adressant aux Notaires soussignés.

J. A. LABADIE, N. P.
J. E. O. LABADIE, N. P.

Montréal, 4 Octobre 1869. 27—ts B

Vente par Autorité de Justice

Province de Québec, }
Cité et District de Montréal. }

AVIS PUBLIC est le présent donné que MARDI, le VINGT-SIXIÈME jour D'OCTOBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, en l'Etude du Notaire soussigné, No. 40, rue St. François-Xavier, Montréal, sera vendu en justice, à l'encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE su vant, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Joseph Bourdeau, commis-marchand, et feue Dame Philomène Plante, son épouse, sujets aux conditions de vente qui seront là et alors lues publiquement et qu'on peut connaître auparavant, en s'adressant au notaire soussigné, savoir :

La juste moitié d'un emplacement situé dans le Quartier St. Antoine, en la dite cité Montréal, ayant la dite moitié d'emplacement trente-deux pieds et trois pouces de front, sur quarante-cinq pieds et six pouces de profondeur, le tout plus ou moins; tenant par devant à la rue Ste. Marguerite, par derrière aux représentants Louis Blanchard, d'un côté à une ruelle et d'autre côté à Julien Leblanc, avec une maison, une écurie et une petite remise sus érigées, avec le droit de passages en faveur du dit Julien Leblanc ou représentants dans un passage de sept pieds plus ou moins de large, situé sur le dit lot de terre, du côté aboutissant sur la propriété du dit Julien Leblanc.

Daté à Montréal ce huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-neuf.

JOHN HELDER ISAACSON,
Notaire Public.

26—ts B

Vente par Autorité de Justice.

LICITATION VOLONTAIRE.

Sera vendu par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, en l'Etude de FRANCIS A. QUINN, Avocat, soussigné, au No. 38, Petite Rue St. Jacques, en la cité et le district de Montréal, VENDREDI, le DOUZE de NOVEMBRE prochain, 1869, à DIX heures précises de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-dessous décrit, dépendant de la succession de feu JOHN McLYNN en son vivant Entrepreneur et Cultivateur de la Côte St. Luc, en le district de Montréal, savoir :

"Un LOT DE TERRE et EMPLACEMENT, sis et situé dans le faubourg Ste. Anne, dans le Fief Nazareth, en la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan (ground plan) du dit Fief Nazareth, resté en minute et l'étude d'E. Guy, Notaire Public, pour y avoir recours en cas de besoin, sous le numéro quatre cent trente neuf, borné en front par la rue Colborne, en arrière et d'un côté par la propriété de Sergenet Carson, de l'autre côté par le nommé McNultey, ou représentants, et en arrière par une propriété occupée par les Frères de la Doctrine Chrétienne, avec deux maisons à deux étages en brique et autres bâtisses dessus construites.

Les conditions seront connues au jour de la vente, et auparavant en s'adressant à

F. A. QUINN,
Avocat,
No. 38, Petite Rue St. Jacques.

19 octobre—35 ts B

Vente par Autorité de Justice.

Province de Québec, } Avis Public est par le présent donné que MARDI, District de Montréal. } le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, mil huit cent soixante et neuf, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné, Notaire numéro 40, Petite Rue St. Jacques, Montréal, sera vendu judiciairement par encan public, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE suivent, dépendant de la communauté de biens qui a ci-devant existé entre John Kelly, commerçant, et Dame Mary Higgins, sa défunte femme, sujet aux conditions de la vente là et alors lues, ou dont l'on pourra préalablement s'enquérir en s'adressant au Notaire soussigné, savoir :

Un LOT DE TERRE faisant le coin des rues Ontario et St. Constant, en la Cité de Montréal, ayant sur la rue Ontario un front de cent trente-cinq pieds de front ou à peu près, et sur la rue St. Constant, quinze pieds trois pouces, ou à peu près sur toute la profondeur, à partir ce la dite rue Ontario le long de la propriété de M. Laurent, à laquelle elle touche, ainsi qu'à la propriété des héritiers Bruyère à laquelle elle touche à la dite rue St. Constant; mesurant en arrière cent vingt huit pieds six pouces, ou à peu près, avec une maison en brique ayant front sur la rue Ontario, et une maison à quatre logements en arrière du dit lot.

Daté à Montréal, ce vingt et unième jour d'octobre, mil huit cent soixante neuf.

Titre parfait.

O. J. DEVLIN,
Notaire Public.

21 oct. 31 ts B

AVIS.

Les officiers et les hommes du bataillon des "Carabiniers Mont-Royal," sont par les présentes notifiés d'assister régulièrement à l'exercice (drill) au lieu ordinaire (Military School), rue Craig, tous les VENDREDIS, à 7½ heures P. M.

Par ordre,

B. PARENT,
Capitaine et Adjudant.

15 septembre—6 j k

CORPORATION DE MONTREAL

Fonds Consolidé de la Cité de Montréal.

LES ACTIONNAIRES sont par les présentes notifiés que l'intérêt SEMI-ANNUEL sur le Fond susdit de SEPT PAR CENT est dû et sera payé au Bureau du soussigné, le et après le PREMIER de NOVEMBRE prochain.

Le Livre de Transport sera fermé entre les 20 et 30 OCTOBRE.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Montréal, 19 Octobre 1869. 35

CORPORATION DE MONTREAL

Paiement des Taxes en Argent.

Les personnes qui règleront leurs COTISATIONS ORDINAIRE et les TAXES PERSONNELLES pour l'année 1869, le ou avant le 31 OCTOBRE courant, pourront solder en ARGENT DUR et au pair, le quart des sommes qu'elles peuvent devoir; et toutes sommes qui résteront dues après cette date seront exigibles en ARGENT LÉGAL AVEC INTÉRÊT.

Les personnes qui n'auraient pas encore reçu leurs comptes de Taxes, pourront se les procurer en s'adressant au soussigné.

Par ordre,

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, }
Montréal, 20 Octobre 1869 } 38—1

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le MAIRE, les ÉCHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander un Acte d'Amendement aux divers actes d'incorporation de la Cité de Montréal, ou y relatifs, afin d'obtenir de nouveaux pouvoirs pour la dite corporation.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, }
Hôtel-de-Ville, }
Montréal, 21 Octobre 1869. } 38 dm c

J. A. LAPIERRE & Cie,

FABRICANTS DE CHAUSSURES,

Rue St. Paul, 403, Vis-à-vis la maison de Douane

Montréal, 14 Août. 284—tm k

BUREAU

DE

L'Assurance Mutuelle de la Cité

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une répartition de TROIS PAR CENT a été déclarée sur leurs billets de prime consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le 1er Octobre 1869, laquelle répartition est payable immédiatement au Bureau de la Compagnie No. 2 Rue St. Sacrement, Montréal.

Par ordre du Bureau de Direction,

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire.

33—um

HOTEL DU CANADA.

M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN's-HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à MONTRÉAL, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroner, tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poment fait; ses liqueurs et cigars seront toujours de première qualité.

HONORÉ JEAN,
Montréal.

6 septembre.—303

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonne propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petits et gros, achetés à escompte.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND,
Notaires Publics,
32, Petite Rue St. Jacques, (en haut

12 Octobre. 2?

Département des Douanes.

OTTAWA, 16 Oct. 1869.

L'escompte autorisé sur les Envois Américains jusqu'à avis contraire, est de 23 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

31

A VENDRE.

L'HON. M. L. RENAUD OFFRE EN VENTE :

1o.—UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Berri près du Carré Viger. Loyer £90 0 0.

2o.—DEUX MAISONS EN BRIQUES à 4 Etages situées au coin des Rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements Nos. 86, 86½, 88, et 88½, de la Rue St. Antoine, avec une large Boutique en Briques à 4 Etages de 45 pieds de profondeur sur environ 25 pieds de longueur, avec entrée sur la Rue Ste. Marguerite. Cette Bouti, que peut très facilement être convertie en Ecole, Manufacture ou Atelier. Loyer £25. 0 0.

3o.—DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, louée £52. 0 0.

4o.—DEUX MAISONS Nos, 1 et 8, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer, £72 0 0

5o.—UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Eglise St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.

6o.—UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 93.

7o.—UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie située au Village de Ste. Anne de Lapérade.

8o.—DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aylmer, Townships de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos 24. 25, 26 27, 28 46, 49, 50 et 51, de Stratford et le No. 4 de Winslow.

Ces lots qui contiennent environ 500 âcres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 250 âcres chacun ayant 15 âcres de front sur environ 17 âcres de profondeur chacun.

Les Lots 24, 25, 26, 27 et 28 avec Maison, Granges, Etables, un Fourneau à Chaux le tout neuf et bien fini dominant le Lac sont dans un site enchanteur.

Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Eglise du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont bâtis de magnifiques Granges, Etables, &c., ils contiennent une Perlasserie toute montée, un Moulin à scie et un Moulin à Farine (ce dernier inachevé) assis sur un excellent pouvoir d'eau.

Aussi : Des Voitures, Attelages, Instruments Aratoires, Presse à Foin, &c.

☞ Prix excessivement réduits.

Conditions : Faciles.

S'adresser à Montréal : Au Bureau de l'HON. M. RENAUD, No. 38, Rue des Enfants Trouvés ou à F. X. A. Trudel, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.

S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr.

30 Août.—k c 297

A VENDRE

LA RÉSIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons.

Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser à

LS. BELANGER.

A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.

8 Juin 1869. 227—c j

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—178 B

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.,
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—218

A LOUER

A la COTE ST. LUC, une magnifique TERRE, avec une MAISON, deux Vergers, Grange, &c., le tout en bon ordre. Possession au 1er octobre. Conditions faciles.

S'adresses à

JOS. VERSAILLES,
92, rue Albert.

4 août—275

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la LonguePointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6. 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Etable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital,
275—r Montréal.

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

INOUI! INOUI!!

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

A

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS,
141, Rue Cadieux,
ou 30, Rue St. Gabriel.

22 juin—239

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

8 Juillet. 252

Marchandises d'Etape et de Gout.

DUFRESNE, GRAY & Cie
DUFRESNE, GRAY & Cie
DUFRESNE, GRAY & Cie.

Prennent la liberté d'informer le public en général, particulièrement les Dames, qu'ils sont prêts à exiber et offrent de vendre un assortiment complet de MARCHANDISES des

DERNIERES MODES

Ces MARCHANDISES D'ETAPE et de GOUT viennent d'être reçues

D'ANGLETERRE ET DE PARIS,

et ont été choisies avec soin par M. ROBT. GRAY. Aussi, une grande variété de NOUVEAUTÉS, récemment manufacturées pour les

MODES D'AUTOMNE DE 1869

454, RUE NOTRE-DAME,

Vis-a-vis l'Ottawa Hotel.

12 octobre. 29—m k

"LE PRINCE ROYAL,"

On peut voir un nouveau et magnifique

Poêle de Cuisine

le plus bea qui ait jamais été fabriqué à Montréal,

CHAUFFANT AU CHARBON

Aux Magasins de Poêles de

CLENDINNENG

118 & 120, Rue St. Jacques, et 532, Rue Craig

W. CLENDINNENG.

8 oct.—26 m k

LE MEILLEUR POELE DE SALLE

EST

L'ORIENTAL

IL A ÉTÉ ÉPROUVÉ.

SOUVENEZ-VOUS QUE SI VOUS ACHETEZ

UN DES

POELES DE CLENDINNENG

VOUS POUVEZ

Faire Réparer les Plaques en tout temps.

W. Clendinneng.

30 Septembre—10 c j

EN MAIN

SOULIERS ET CHAUSSURES

Constamment en vente chez

BRODEUR & BEAUVAIS

273, Rue Notre-Dame.

Nous sommes prêts à fournir nos amis et le public de Souliers et Chaussures cousus à la main, faits des meilleurs matériaux et du dernier fini, de sorte que nous pouvons garantir notre ouvrage comme étant de première qualité. Nous confectionnerons aussi à ordre toute sorte de Souliers et Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants qui nous seront confiés, et cela sous le plus court avis. Nous avons choisi quelques lots de Souliers Balmoral pour Dames que nous vendrons au prix coûtant pour faire place au stock d'automne.

Veuillez nous favoriser d'une visite et examiner vous même notre stock.

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & T. BELL,
273, Rue Notre-Dame.

25 sept—15 r

Amers au Vin de Quinine

DE

GARDNER.

C'un l'un des TONICS et des AMERS en usage le plus effectif. Il est mis en bouteille à vin d'une pinte. Prix : $1.

—o—

POUDRE A BOULANGER DE GARDNER

Sans Rivale pour sa pureté et son excellence Par Paquets de 3 onces 7c.; par Paquets de 5 onces 10c.; par paquets d'une lb. 25c.; et par paquets de 6 lbs. $1.25.

—o—

REMEDE CONTRE L'EPILEPSIE

Préparé par J. GARDNER d'après la prescription d'un médecin de Paris. L'effet merveilleux opéré sur celui qui prend de ce remède qui arrête à l'instant l'accès devrait inciter tous ceux qui sont sujets à l'Epilepsie d'en prendre. En Bouteilles, prix $1. Demandez le REMÈDE CONTRE L'ÉPILEPSIE DE GARDNER.

—o—

REMÈDE DOMESTIQUE CONTRE LA TOUX DE GARDNER,

Mis en Bouteilles de 25c et 50c chaque.

On peut se procurer ces articles précieux des Epiciers, Droguistes et autres Marchands dans toutes les parties de la Puissance.

J. GARDNER, Chimiste,
457, RUE NOTRE-DAME, Montréal, seul Propriétaire et Fabricant.

ON DEMANDE DES ORDRES EN GROS.

Les listes des prix seront envoyés sur demande.

7 Octobre. 25—r

NITRO-KALI DE GOULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS :

Kerry Frère & Crathern,	Evans, Mercer & Cie.,
Lymans, Clare & Cie.,	E. D'Avignon,
Picault & Fils,	Tate & Coverton,
H. R. Gray,	R. Spencer,
Sutherland,	McCrory,
J. Coyle,	P. McCrory,
Devins & Bolton,	W. McGibbon,
Dutresne & McGarity,	W. McLaren,
C. Reay,	J. Hutchison,
A. Shannon,	R. Foster,
R. Edson,	R. McIntosh,
J. Laverty,	W. McGowan,

&c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.

J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.

10 Juillet. 254

GLACE! GLACE! GLACE!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN,
149 Rue Sanguinet.

1er mai—197

"The Canadian Illustrated News"

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Des Evénements Journaliers, de Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements.

Publié tous les samedis à Montréal, Canada,
Par GEORGE E. DESBARATS.

Souscription d'avance..........$4.00 par an.
Livraisons détachées.......... 10 Cts.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra $20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal par des porteurs. Quand ils seront expédiés par la Poste, l'*Editeur* devra payer d'avance le port. Les numéros renvoyés par un ordre reçu par la Poste ou par lettre enrégistrée, seront aux risques de l'Editeur.

On recevra quelques annonces à un nombre limité, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE :

10—Place d'Armes—10

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS :

319—RUE ST. ANTOINE—319

18 octobre—dm B 34

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTO-LITOGRAPHES,
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS EN GÉNÉRAL
Par la Vapeur.

Bureau No. 10, Place d'Armes, }
Ateliers No. 319, Rue St. Antoine. } MONTRÉAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoranda, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix incomparablement réduits.

18 octobre—dm 31

Nouvellement Reçus.

LIBRAIRIE NOUVELLE!!!

ALPLONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

RUES NOTRE-DAME & ST. GABRIEL

LIVRES DE DROIT

Traitant sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues; Agnel; Breton; Berriat St. Prix; Boitard et Colmet d'Aage; Courcy; Coin-Delisle; Chauveau; Bédarride: Rogron; Desquiron; Tambour; Pouiol; Vazèle; Rodière; Vincent; Fouquiet; Saint Espec l'Esco; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Flore; Fresquet; Laboulaye; Duplessis; Kranss; Giraud Biret; Delvincourt; Alauzet; Foullier; Pothier Bugnet; Merlin; Guyot; Pigeau. Zacharie Pardessus; Poncet; Marcadé et Pout; Allard; Moreiot; Caumont Hauf; Solon; Nicolin, &c., &c.

La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition belge.

LIVRES DE MEDECINE.

Trousseau et Pidow; Churchill; Béchard; Barth et Roger; James; Massé; Vidal de Cassie; Hunter; Litré et Robin; Nysten; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie; Cruzel; Dumint; Dorval; Orfila; Devergie; Tardieu; Flandin; Barse; Barlow; Druitt; Flint; Gray; Hughes; Neill; Nelligan; Thompson; Taylor; Hooper, Woods &c., &c.

Les ouvrages de médecine sont des éditions

LITTERATURE.

La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en donner la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans.

MUSIQUE.

Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique, Anglais, Français et Américains, à très bas prix.

Instruments de Médecine.

La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les Instruments de Médecine les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction.

GRAVURES.

Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographes.

COSTUMES DE COUR.

La Maison a constamment en mains Robes, Rabats et Cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée.

RELIURE.

Un établissement de reliure et réglage est attaché à la maison et sont dirigés par MM. Lamarche et Michaud, avantageusement connus du public.

11 Septembre. 3

NEUVAINE DE ST. ZÉNON

ET DE

SES COMPAGNONS MARTYRS.

CÉRÉMONIAL DE L'EXPOSITION DES SAINTES RELIQUES.

Brochure in-12..............Prix : 8 Sous

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.

Et chez tous les Libraires.

14 octobre 31

CARTE.

M. WILLIAM BEAUCHAMP

Mieux connu sous le nom de professeur BEAUCHAMP, (ci-devant chez J. Palmer,) Coiffeur, de Rue Craig, No. 611, désire remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'on lui a donné durant les derniers six mois.

Son établissement comprend des appartements de Coiffure et de Teinture pour Demoiselles, Dames et Messieurs, qui ne sont inférieurs à aucuns de ce genre dans la Cité.

Le Professeur et ses employés seront toujours à la disposition du public, qui voudra bien les honorer d'une visite.

Cet établissement vient de recevoir d'Allemagne un assortiment de rasoirs si en renom et si recherchés sur le continent de l'Europe.

Le département des Dames est présidé par Madame Beauchamp, et possède un assortiment complet de tous les articles nécessaires à la Coiffure des Dames comprenant des Chignons, &c., &c., &c., et le célèbre Toulque Myroïphean pour les cheveux.

On a constamment en mains des Perruques de toutes sortes, Meilleure parfumerie Parisienne.

Souvenez-vous de l'adresse : 611, Rue Craig, quelques portes à l'Est de la Rue Bleury.

12 Octobre. 29—ds k

Feuilleton de "La Minerve."

L'ÉTOILE D'UN ROI.

—o—

PREMIÈRE PARTIE.

—o—

(SUITE.)

XIV

Ce jour-là, le roi Charles IX avait chassé à Saint-Germain et le roi était revenu avec une faim de loups.

—Je crois, ma foi, que je vais souper d'excellent appétit, ce soir dit-il en se voyant à table.

—Tant mieux, sire, dit Pibrac. Quand le roi mange, ses sujets ont faim.

Le roi sourit :—Eh bien, je vous invite à souper, Pibrac.

—C'est un grand honneur pour moi, sire.

—Ainsi que vos deux cousins.

Henri et Noë s'inclinèrent.

Le roi se mit à table avec M. de Pibrac, les deux jeunes gens qui passaient pour ses cousins, M. de Crillion, colonel des gardes, et deux autres gentilshommes qui avaient chassé.

Mais le roi avait compté sans le hasard, qui se plait parfois à paralyser l'appétit le plus robuste par quelque malencontreuse nouvelle.

Charles avait à peine englouti sa fameuse soupe au lard et sucé un aile de faisan qu'un de ses pages, celui qu'on nommait Gautier, entra et vint lui dire :

—Sire, le prévôt ! des marchands suplie, à deux genoux, Votre Majesté de lui donner audience sur l'heure.

—Au diable le prévôt ! dit le roi, que peut-il me vouloir ? Dis-lui qu'il revienne demain.

—Sire, il prétend qu'il vient dévoiler à Votre Majesté un crime abominable.

—Eh bien ! murmura Pibrac, cela regarde le chevalier du guet.

Mais le roi avait dressé l'oreille à ce mot de crime abominable.

—Hé ! hé ! dit-il, qu'est cela ? Fais entrer, Gautier mon mignon.

Le page sortit ; puis, deux minutes après, il souleva la portière, ouvrit un battant de la porte, et l'on vit entrer M. le prévôt des marchands.

C'était un majestueux vieillard, portant la simarre avec dignité, et qui avait bien plus les allures d'un gentilhomme que celles d'un bourgeois.

On le nommait Joseph Miron, et il était le frère du médecin du roi.

—Sire ! lui dit le prévôt, je viens demander justice à Votre Majesté.

—Justice ! fit le roi.

—Un crime abominable a été commis la nuit dernière dans la maison d'un bourgeois de Paris, et la rumeur publique....

—Est-ce qu'on la assasiné ? interrompit le monarque.

—Assasiné et volé.

—Et que dit la rumeur pubique ?

—Elle accuse des gens au service de Votre Majesté.

—Cordieu ! monsieur le prévôt, dit vivement le roi en laissant retomber sur la table le couteau qui avait à la main, je n'ai à mon service que des gentilshommes et des gens de bien.

—Sire, répondit le prévôt avec fermeté, je n'affirme rien. Mais on a trouvé un lansquenet mort.

—Ah çà ! voyons, dit le roi, expliquez vous, monsieur le prévôt.

Henri et Noë avaient déjà échangé un rapide coup d'œil d'intelligence.

—Eh bien, sire, reprit Joseph Miron, je dois vous dire qu'il y avait dans la rue aux Ours un marchand bijoutier-orfèvre, du nom de Samuel Loriot. Ce matin, les premiers habitants qui se sont levés dans la rue, poursuivit le prévôt, ont été fort étonnés de voir la porte de la maison de Loriot entrouverte, attendu qu'il s'y enfermait toujours comme en une citadelle. Ils ont poussé cette porte et sont entrés, mais dès les premiers pas qu'ils ont faits dans le corridor, ils ont rencontré un cadavre. Dans la première pièce à droite du corridor, auprès du coffre-fort ouvert et vide, on a trouvé un second cadavre.

C'était le cadavre d'un lansquenet, et un bourgeois l'a reconnu pour l'avoir vu, il y a trois jours, en faction à la porte du Louvre.

—Diable ! fit le roi fronçant le sourcil.

—Enfin, au premier étage, on a trouvé un cadavre, celui de la servante. Loriot a été retrouvé noyé et frappé d'un coup de poignard dans le dos.

—En quel endroit ?

—Au bac de Neste.

—Cordieu ! monsieur le prévôt, s'écria le roi, mais savez-vous que cela fait quatre homicides ?

—Quatre, sire.

—Et que vient faire ce lansquenet mort au milieu de tout cela ?

—Le bourgeois Samuel a été frappé par derrière entre les deux épaules d'un coup de poignard. Un barbier-chirurgien, que j'ai requis, a déclaré que la mort avait dû être instantanée. Le cadavre a été jeté à l'eau ensuite. Mais, chose bizarre, la blessure parait avoir été faite avec le même poignard qui a frappé le vieux Job et la servante....

—Et le lansquenet ? dit le roi.

—Oh ! non, sire.

—Bah ! fit Charles IX tout à fait intéressé par ce récit.

—Le vieux Job, le bourgeois Samuel et la servante ont été frappés avec une dague triangulaire et de fabrique française.

—Tandis que le lansquenet ?....

—Le lansquenet l'a été avec un stylet italien, de forme carrée et qui n'a fait qu'un trou imperceptible. Cependant, ajouta le prévôt, c'est également entre les deux épaules, comme le bourgeois, qu'il a été atteint, et la blessure a dû déterminer la mort sur-le-champ.

—Voilà, murmura le roi, qui devient tout à fait incompréhensible.

—Or, reprit Joseph Miron, la dague qui était pendue au flanc du lansquenet était en tout semblable comme forme à celle qui a dû frapper le bourgeois et ses deux serviteurs.

—Est-ce qu'il faut en conclure, par hasard, que l'assassin aurait changé d'arme ?

—Non pas, sire ! Il y avait deux assassins, c'est plus que certain. Tous deux ont tué le bourgeois sous le pont Saint Michel.

—Bien.

—Et, avant de le jeter à l'eau, ils l'ont dévalisé, se sont emparés de la clef de sa maison qu'il avait dans sa poche, et c'est à l'aide de cette clef qu'ils se sont introduits chez lui un peu plus tard.

—Ah ! je commence à comprendre, dit le roi. Mais.. le lansquenet ?

—Le lansquenet était un des assassins. Son complice l'aura tué pour n'avoir point à partager le contenu du coffre-fort.

—Savez-vous, monsieur le prévôt, observa Charles IX, que c'est chose grave que porter ainsi une accusation contre un lansquenet !

—Sire, dit le prévôt, j'ai une accusation bien plus grave à formuler...

—Hein ! fit le roi.

—Si grave, que je supplie Votre Majesté de m'écouter seul à seul.

Le roi se leva, un peu ému, fit un signe et entraîna Joseph Miron à l'autre extrémité de la salle.

—Voyons ! dit-il, je vous écoute....

Et il murmura avec humeur :

—C'est un fait exprès ! j'ai faim une fois l'an, et c'est juste ce jour-là qu'on me vient empêcher de dîner.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

SAMEDI MATIN, 23 OCTOBRE 1869.

Depuis quelque temps, les journaux discutent la question économique des impositions douanières dans ses rapports avec le consommateur et le producteur et prétendent, selon les besoins de leur cause, tantôt que le paiement des droits est supporté par l'expéditeur, tantôt que c'est l'acheteur qui souffre du tarif.

Il y en a qui ont sur ce sujet beaucoup plus d'élasticité d'imagination et de bonne volonté que de solidité de raisonnement. Notre confrère de la rue Dollard, par exemple, le *Pays* se paie des airs de navette qui lui vont assez bien. Ce n'est pas une nouveauté de le voir un bon jour accuser le gouvernement de ne pas protéger les manufactures et le lendemain lui faire un crime de ne pas vouloir pratiquer le libre-échange. Dans son dernier numéro, c'est sur le Traité de Réciprocité qu'il s'abat, et il réfère à une discussion nourrie dans les journaux anglais pour nous prouver que c'est nous qui payons les droits imposés par les américains sur nos articles d'exportation.

Nous sommes décidément constitués différemment des autres, si les lois générales de l'économie politique ne s'appliquent pas à nous et si après avoir payé sur les marchandises importées la différence de notre propre tarif, nous payons encore sur nos marchandises exportées la différence du tarif étranger.

Si c'est nous qui payons les droits américains et que les importateurs n'en éprouvent aucune altération de prix, on devrait nous concéder que, lorsque nous sommes à notre tour importateurs de la grande Bretagne ou des Etats Unis, nous bénificions de la même loi.

Nous ne conviendrons pas que nous sommes damnés à souffrir de l'impot douanier pour nos voisins et qu'ils en seront toujours affranchis, tandis que nous en seront toujours chargés.

Les prix sont l'expression du rapport des articles avec les besoins. L'addition d'une valeur factice à ces articles ne modifie pas ces rapports, ne change pas la quantité de l'article, et ne rend pas les besoins plus modérés ou plus intenses. Le droit de douane n'affecte donc pas la proportion des produits à la masse de la demande et si c'est un article utile ou indispensable, le producteur tiendra son prix et le consommateur sera obligé de payer la balance.

Au contraire, si l'article est d'une abondance telle que les placements en sont difficiles ou qu'il est indifférent pour l'usage du consommateur, le producteur sera obligé de respecter les prix représentant l'évaluation du service rendu par cet article ; et comme il ne rendra pas de plus grands services, après l'impot qu'avant, le vendeur fera le sacrifice de la différence et supportera le paiement de l'impot.

Maintenant, le *Pays* met de l'avant le bois et les grains, et il veut que ce soit le vendeur qui passe pour payer la douane américaine. Il nous semble que notre bois est assez nécessaire aux américains pour qu'ils se trouvent dans la nécessité de supporter l'imposition du fisc, et s'ils n'ont pas précisément besoin de notre blé pour ne pas manquer de pain, ils trouvent à se défaire du leur en Angleterre à de si bonnes contitions qu'ils se mettent dans la nécessité de venir acheter sur notre marché.

En 1867, par le rapport d'agriculture de Washington, nous voyons que la production américaine a été de 213,441,400 minots de blé ; qu'ils en ont exporté 6,196,411 minots en nature et 10,000,000 en farine, et que la consommation locale a été de 189,000,000 de minots et qu'il reste une balance de 10,000,000 comme réserve. La réserve et la consommation auraient donc été de 199,000,000, alors que les 26,000,000 vendus ne laissaient qu'une balance de 196,000,000.

C'est le Canada qui a suppléé au déficit, les américains ayant placé leur blé dans la Grande Bretagne à des prix qui leur permettaient d'en acheter d'autre du Canada avec bénéfice.

Il suffit, du reste, d'observer les taux de vente aux Etats-Unis pour nous convaincre que nos grains ont conservé leurs prix, sans s'apercevoir, le moins du monde, de l'imposition douanière.

Nous prenons les exportations depuis neuf ans avec le prix de rapport. Les rapports du commerce nous fournissent ces données qu'il ne suffit que de grouper.

Année.	Blé.	Valeur. $	Prix du mi. cts.	Avoine mi.	Valeur. $	Prix du mi.
1859—1,930,000	2,05[illegible],438	106	2,200,000	1,[illegible],64[illegible]	58
1860—3,100,000	3,42[illegible],498	109	3,560,000	1,302,[illegible]	[illegible]
1861—2,012,[illegible]	3,283,116	107	1,580,480	5[illegible]8,83[illegible]	32
1862—2,684,000	2,551,865	95	1,004,000	611,318	33
1863—1,469,400	1,410,462	97	4,579,000	2,067,683	45
1864— 546,000	507,702	96	2,728,000	1,391,741	48
1865—1,253,000	1,227,[illegible]	98	4,015,003	1,561,033	38
1866—2,300,000	3,047,022	[illegible]	2,522,000	[illegible]	39
1867—2,32[illegible],000	3,786,661	146	1,230,000	492,175	40
1868—1,550,000	2,494,947	158	699,000	342,304	49

Année.	Orge.	Valeur.	Prix du mi.	Pois.	Valeur.	Prix du mi.
1859—1,764,246	1,130,987	78½	390,000	231,743	75
1860— 730,144	1,797,233	64	273,800	298,403	91
1861—2,202,000	1,088,146	49	348,200	243,732	71
1862—2,147,077	1,533,081	71	398,000	211,146	69
1863—2,740,000	2,393,458	86	377,500	279,528	71
1864— 234,798	176,597	71	237,000	184,256	68
1865—3,772,000	2,879,870	75	276,400	198,971	70
1866—6,354,000	4,618,890	74	410,800	328,670	80
1867—6,310,000	3,780,779	60	632,000	512,528	81
1868—3,900,000	3,92[illegible],099	80	824,700	709,280	86

Il est assez évident que les variations des prix n'ont nullement été affectées par l'abolition du traité de réciprocité et qu'elles n'ont fait que suivre les conditions de la récolte et de l'approvisionnement, montant avec la rareté, baissant avec l'abondance, absolument dans la même proportion que sous le régime du traité de commerce.

Pendant les huit années précédant l'abolition du traité de commerce, la moyenne des prix payés en Canada a été moins élevée qu'après l'abolition du traité, comme on s'en rend compte par le tableau suivant :

	De 1859 à 1866.	De 1866 à 1868.
Blé	$1.05¾	$1.50
Avoine	0.45¾	0.45¼
Orge	0.70	0.70
Pois	0.74¾	0.83¼

En observant que les récoltes ont été plus mauvaises il y a dix ans que ces années dernières et que la proportion devait changer à l'avantage du prix de vente ; en observant encore, que pendant la guerre américaine, l'agriculture américaine a moins produit que depuis deux ans et qu'elle a même doublé les chiffres de 1860, ce qui devait faire élever le prix davantage, on est surpris que le taux de 1867 à 1868 se soit si bien maintenu.

D'un autre côté, si l'on veut bien jeter les yeux sur le marché américain nous retrouvons nos grains augmentés de prix de toute l'imposition douanière, frais de transport, etc.

En 1859 le prix du blé de New-York était de $1.36 le minot ; en 1869, il a été de $1.67. L'avoine se vendait alors 40 cts. le minot ; elle est aujourd'hui de 70 cts.

Nous prenons les cotes de mercredi, 20 octobre du marché de New York. L'orge de l'Etat de New-York est cotée à $1.32 le minot et celle du Canada à $1.57. Le malt d'orge de l'Etat de New-York vaut $1.60 ; celui du Canada, $1.70.

Le tableau suivant des prix payés à Oswego pour le blé Canadien fera mieux voir à la charge de qui se trouve l'imposition douanière :

(Sous le Traité de Réciprocité.)

	Prix à Toronto.	Prix à Oswego.
1865	$ c.	$ c.
Avril	0.96	1.71
Mai	1.04	1.63½
Juin	1.16	1.91
Juillet	0.95	1.66½
Août	1.05	1.68
Septembre	1.20	2.19½
Octobre		2.42½
Novembre		2.42½
Décembre	[illegible]	2.49
1866.		
Janvier	1.20	......
Février	1.46	2.17½
Mars	1.35	2.37

(Après l'expiration du Traité)

	Prix à Toronto.	Prix à Oswego.
Avril	1.47	2.50
Mai	2.00	3.68
Juin	1.95	3.21
Juillet	1.65	2.49
Août	1.25	2.32
Septembre	1.57	3.00
Octobre	1.50	3.00
Novembre	1.76	3.01
Décembre	1.60	2.93
1867.		
Janvier	1.70	2.97½
Février	1.80	2.98
Mars	1.80	2.97
Avril	2.00	3.22½
Mai	2.10	3.56
Juin	1.87	2.93½
Juillet	1.80	3.02½
Août	1.65	2.30
Septembre	1.50	2.77½
Octobre	1.56	2.95
Novembre	1.57	2.35
Décembre	1.50	2.78

Voilà nos chiffres ; ils méritent d'être examinés et d'être mis en comparaison avec ceux du *Pays* qui, après avoir fait ses calculs préliminaires, dit :

On voit que depuis l'abolition du traité de réciprocité, il a été envoyé aux Etats-Unis en trois ans, 17,143,733 boisseaux d'orge et de *riz*, et 4,814,850 boisseaux d'avoine, et cela en dépit de quinze pour cent sur les premiers et de dix pour cent sur le dernier. On a aussi envoyé durant ses trois ans pour une valeur de $15,189,010 de bois sur lequel on paye un droit de 20 pour cent.

Ceci montre d'une façon irréfutable que la population du Canada a payé de droit sur les grains et le bois exportés aux Etats-Unis durant les trois ans mentionnés, la somme de $6,998,538, et si on y ajoute les droits payés sur tous les autres articles on arrivera à trouver plus de *douze millions de dollars*. Au lieu de les donner à l'étranger, que ces sommes, grâce à une liberté commerciale avec nous voisins, fussent restées en Canada, il est à présumer que tout le monde s'en ressentirait.

Nous ferons grâce du *riz*, nous contentant d'apprendre à notre confrère qu'il n'en pousse pas un grain en Canada, quoique le *Pays* en ait engrangé 6,000,000 de minots ; et nous nous bornerons à résumer les chiffres que nous venons de donner ; après quoi notre confrère avouera que les $12,000,000 prélevées sur nos exportations ont été fournies par les américains, pour leur usage puisque nos prix n'ont pas fléchi et qu'une élévation de 20 centins du minot s'est fait sentir dans le grain canadien partout où l'on observe les prix aux Etats-Unis.

Mais si notre confrère veut absolument que ce soit nous qui payons les droits sur nos exportations, qu'il convienne que les Anglais jouissent du même privilége et que ce sont eux qui paient les droits que nous imposons sur leurs marchandises. C'est son avantage de se décider pour la première alternative et c'est ce qu'il ne pourra s'empêcher de faire.

Nous ne constatons pas sans plaisir le bon accueil fait par les abonnés à la *Semaine Agricole* et nous espérons que le but de ses fondateurs a été compris et apprécié. C'est une entreprise aussi importante que sérieuse et quelque soit le nombre définitif des abonnements, le journal fournira sa carrière. Nous ne sommes pas sans ignorer que la liaison intime de ses propriétaires avec un journal politique est de nature à faire naître quelques préjugés ; mais nous nous empressons de donner au public l'engagement solennel et d'honneur, affirmé d'ailleurs, dans le programme de la *Semaine Agricole*, que le nouveau journal ne sera jamais détourné de son but et qu'il ne touchera en quoique ce soit à la question délicate de la politique.

La *Semaine* étant l'organe d'une importante institution agricole, qui n'a aucun intérêt à se mêler aux questions de controverse politique, et comptant dans sa collaboration des agriculteurs pratiques de diverses opinions, le public voudra bien comprendre qu'il y a dans le personnel même de la rédaction de la *Semaine* des garanties solides de réserve et de non-intervention en politique.

Il est parfaitement compris, du reste, que l'impression, à quelque minime dose que ce soit, des passions de parti dans ce journal serait pour lui une cause immédiate de dépréciation et probablement de chute. La *Semaine Agricole*, en défendant le premier intérêt du pays, s'adresse à tout le pays et désire travailler pour l'avantage des cultivateurs de tous les partis.

Si nos compatriotes pensent qu'un journal bien fait, complet, rédigé avec soin et tendont à l'agriculture pratique peut être utile aux cultivateurs ; s'ils veulent bien croire que le concours de tous les amis de cette grande cause n'est pas de trop pour faire violence à l'apathie de la campagne et donner au journal le moyen de s'améliorer et de se perfectionner, nous les prions de donner un peu de leur attention à une entreprise pour laquelle ses propriétaires ont voulu courir le risque de sacrifier beaucoup de travail et joliment d'argent.

La *Semaine Agricole* a été adressée à un grand nombre de personnes, le prochain numéro sera répandu avec encore plus de profusion. Ceux qui ne sont pas disposés à s'abonner sont priés néanmoins de prendre connaissance de la matière du journal pour la faire connaître à la campagne. Les propriétaires de la *Semaine Agricole* ne veulent point forcer l'abonnement ; ils seront peut être même en mesure de pouvoir faire tenir une certaine série de numéros à titre d'essai ; ce qu'ils demandent pour le moment, c'est la propagande des amis de l'agriculture pour la *Semaine Agricole*. Son titre d'organe l'Ecole d'Agriculture de l'Assomption l'autorise à cette marque d'attention.

Le premier numéro paraitra d'une manière régulière dans sept ou huit jours.

C'est aujourd'hui que partent pour Rome Nos Seigneurs Baillargeon, Archevêque de Québec, Horan, Evêque de Kingston, Larocque Evêque de St. Hyacinthe, Laflèche, Evêque d'Anthedon,

Démonstration à l'adresse de Mgr. Charles Larocque.

(Du *Courrier de St. Hyacinthe*.)

Pendant que les citoyens de la paroisse de St. Hyacinthe présentèrent une adresse à Sa Grandeur Mgr. Chs. Larocque, une voix dans la foule se fit entendre. C'était celle d'un père dont le fils est à Rome, comme soldat du Pape ; c'était la voix de l'amour paternel...... Mais écoutons plutôt ce cri du cœur qui attira les larmes de ceux qui ont le bonheur d'avoir dans leur paroisse un zouave de Pie IX.

«Monseigneur, dit M. Rémi Raymond, quand vous serez dans la ville Eternelle, vous y verrez mon enfant, vous le rencontrerez de suite, son cœur lui dira d'aller au devant de vous. Vous lui direz que je ne l'ai sacrifié que parce qu'il me fallait le sacrifier à Dieu. Vous lui direz qu'à deux milles lieues de distance le cœur d'un père chrétien ne se refroidit pas pour son enfant, surtout quand cet enfant s'est fait le soldat du Christ. Vous daignerez le bénir pour moi, comme je vous prie de me bénir en ce moment avec toutes les personnes ici présentes.»

Alors toute l'assistance attendrie se jeta à genoux et reçut la bénédiction de l'Evêque qui, le cœur gros d'émotion, répondit que personne ne pouvait remplacer un père, mais que néanmoins, à Rome il presserait le jeune zouave de Notre-Dame contre son cœur pour lui en faire sentir les pulsations et bénirait, avec toute l'effusion de son âme, le fils de ce digne citoyen, qui fut son compagnon de collège, et son ami intime.

Dimanche dernier, Monseigneur de St. Hyacinthe avait bien voulu se rendre pour officier pontificalement dans sa ville épiscopale. L'église cathédrale était richement décorée ; de magnifiques draperies l'avaient transformée dans le meilleur goût. Aussi la fête fut-elle digne du vénérable Evêque qui en était l'objet. L'office du soir fut le plus solennel. Immédiatement après le chant des vêpres, Sa Grandeur monta en chaire. La foule se pressait à ses pieds, avide d'entendre le Pontife qui, par des circonstances qu'il expliqua lui-même, avait gardé le silence depuis près de deux ans et demi. S'il y avait eu un temps pour se taire, il y avait aussi un temps pour parler. Avec la fête de ce jour devaient s'évanouir toutes les anxiétés ; devant les explications lucides, simples et sincères que donna Sa Grandeur. Ces explications furent un entretien marqué au coin de la charité et de l'intérêt qu'un père nourrit pour des enfants peut-être égarés mais non coupables. Dans ce discours, il n'y avait peut-être pas la haute éloquence et la puissante logique qui distinguent les *mandements* de l'Illustre Prélat, mais en retour ce fut un épanchement du cœur, une admirable exhortation à marcher dans le chemin de la Foi et de la religion de Jésus-Christ, et quelques regrets douloureux sur des actes passés. Oui, capables de blesser le cœur d'un père qui a toujours aimé et qui aime encore ses enfants de St. Hyacinthe.

Voici l'analyse bien rapide de ce magnifique discours :

Mes Chers Frères, ce moment est aussi solennel pour vous, qu'il l'est pour moi. Il y aura tout à l'heure deux ans et demi, que je suis monté dans cette chaire. Pourquoi ce silence ? Pourquoi votre Evêque n'est-il pas apparu ici depuis ce temps ? Je dois vous le dire, ici, en face de l'autel; devant mon Dieu que je prends à témoin de la vérité de mes paroles, cela est dû à certaines circonstances qui ont profondément blessé mon cœur. Et croyant par mes discours faire du bien dans vos âmes, je me suis aperçu que je n'y faisais que du mal. Et je me suis retiré, et je me suis tu, attendant le jour où Dieu m'inspirerait de rompre le silence. Ce jour est arrivé. Veuillez entendre votre Evêque vous expliquer sa conduite. Certains journaux, certaines personnes l'ont expliquée avec la haine dans le cœur et le fiel sur les lèvres ; on a interprété d'une manière odieuse et mes paroles, et mes écrits, et mes actes : on m'a condamné sans avoir réfléchi ; je dirai le mot, on m'a vilipendé ; et l'on a cherché à me rendre méprisable. Et pendant que cette tempête rugissait autour de moi, quelques prêtres me dirent : Monseigneur, parlez donc, parlez donc. Et je répondais : ce n'est pas quand le vent soulève les vagues et que l'orage gronde que je puis espérer d'être entendu. Laissez venir le calme. Ici Sa Grandeur rappela les reproches que lui faisait certaine partie de son peuple de St. Hyacinthe et d'ailleurs. En premier lieu, le Mandement sur la question de la Confédération, dans lequel, en termes aussi éloquents que logiques sont rappelés aux catholiques leurs devoirs de soumission à l'autorité. Oui, ce mandement, a dit Sa Grandeur, loué par des juges compétents en pays étranger, et cité même par l'un des premiers journaux catholiques de France, le *Monde*, ce mandement a soulevé les esprits. L'on n'a plus vû qu'en moi un vil instrument de parti, un absolutiste, un homme même dont l'intelligence est en défaut. Pauvre évêque ! pauvre évêque ; ont dit quelques hommes égarés par l'intérêt autant que par l'orgueil. Laissez-moi vous dire encore que j'ai soumis ce document à mon illustre prédécesseur, Monseigneur Larocque et à Monsieur le Grand Vicaire Raymond, leur disant : s'il y a quelque chose qui puisse ne pas produire un bon effet, eh bien, biffez tout ce qu'il vous plaira. Or, après avoir examiné, eux aussi, ils ont jugé, et ils ont jugé, dans le calme de leur conscience. Leur jugement fut plus juste et le mandement en question vit le jour. Vous le voyez donc, mes chers Frères, on a été injuste à mon égard. Ce n'est pas que je rejette toute la faute sur le peuple de cette ville et de cette paroisse, car je n'ignore pas que des étrangers sont venus ici, et ont travesti la pièce dont je parle, me représentant comme un homme s'occupant activement de politique. Repassez toute ma vie, et voyez si pendant les trente et quelques années que j'ai été curé, je me suis occupé de politique active. Oh ! que ces procédés malveillants m'ont blessé au cœur. Qu'il y avait peu d'honneur à me maltraiter d'une manière aussi indigne ! Ah ! l'honneur ! jamais à ma connaissance, je ne lui ait fait défaut. Puissent ceux qui ont fait de moi un vil instrument de parti, se rendre le même témoignage ! Un autre fait. On donne jour à mille rumeurs sur une lettre dont je vais parler. Un jour, un certain monsieur entre chez moi. Je lui demande son nom, car pour la première fois je le voyais. Ce monsieur, me dit. Monseigneur, un de vos Curés me maltraite et me condamne. Cependant mon confesseur m'a donné un billet de confession pour prouver aux électeurs que je suis bon catholique.—Votre confesseur a mal fait, car le but pour lequel vous employez ce billet de confession est pour le moins blâmable. —Mais, monseigneur, voudriez-vous me donner une lettre de recommendation sur ce que je viens de vous dire. Non, monsieur, je ne le puis pas.—Cependant voyez mes principes. Là-dessus il défile un catéchisme politique. Tout est bon, excellent, là-dedans, lui dis-je, si tels sont vos principes, le curé en question a tort. Cependant je ne veux nullement prendre sur moi de le condamner. Allez plutôt dans sa paroisse, vous avez là un parent, un ami à qui vous avez confiance, faites une enquête. L'enquête ne se fit pas. La semaine suivante, ce monsieur m'écrit me demandant une lettre par laquelle, je lui dirais ce que je lui avais répondu en conversation. Je lui écrivis donc, lui disant que cette lettre devait demeurer secrète. Or qu'a-t-on fait ? La lettre fut publiée. Voilà encore de l'honneur ! Pour détruire son effet, un homme sur lequel je reposais à juste titre une grande confiance, me vient trouver et demander si la lettre était authentique. Oui, repondis-je. Eh bien, Monseigneur, voulez-vous nous en remettre une copie. Je donnai cette copie, formulant la défense de la publier, et comptant sur sa sagesse, et la prudence de celui qui me demandait une pareille chose. Par indiscrétion, la lettre fut de nouveau publiée avec commentaires. Est-ce ma faute à moi, si une telle imprudence s'est commise. Certainement non. Et si là comme dans mon mandement, j'ai exprimé une opinion ou des principes généraux, m'en ferez-vous des reproches ? Que diriez-vous de votre Evêque, s'il n'avait pas son opinion, quand cela est libre à tous ?

Mes chers frères, vous devez donc comprendre mes actes comme accomplis avec une intention droite, un cœur et un esprit calmes. Voici une autre preuve. Un jour trois estimables citoyens de la ville désirent me voir. Vû une indisposition j'étais obligé de garder la chambre. Ils venaient me consulter sur telle et telle chose à suivre durant la dernière élection. Il me couta beaucoup de répondre. Je le fis par écrit, ne pouvant parler. J'aurais voulu connaître les idées de mon vénérable et illustre prédécesseur, Mgr Larocque. Il était absent. A son retour, Monseigneur, lui dis-je combien vous m'avez été de manque, pour traduire une expression anglaise. —Pourquoi, donc ?—Je lui montrai mes réponses à mes visiteurs, et lui dis d'examiner.—Tout est bien très bien, fit-il, et vous ne pouviez, avec mon aide, dicter mieux, et rester dans les bornes de la prudence et de la sagesse. Vous le comprenez, avec si haute approbation je dus être satisfait. Eh bien, là encore on déchira ma réputation avec indignité. Je le sais, le nombre des coupables est petit : les autres ont été entraînés. Cela prouve-t-il que vous avez perdu la foi dans vos pasteurs ? Que le caractère d'Evêque, dont Dieu a daigné me revêtir, n'est plus une garantie de la vérité ? Que vous méprisez le prêtre ? Non, non, M. C. F. Le prêtre vous l'aimez. Vous l'avez bien prouvé au départ de ce digne curé que vos ragrets suivent de l'autre côté des mers. Et que signifie cette foule toujours pressée en face des autels de J. C. ? Que signifient ces communions nombreuses et ferventes ? Et cet avidité à écouter les enseignements de la vérité du haut de cette chaire, et le travail inutile de l'hérisie qui a établi une usine corruptrice au milieu de nous, sans faire une seule conquête depuis bientôt deux ans que signifie tout cela ? Cela signifie que votre foi n'est pas morte, que quelques uns ont pu s'égarer dans le chemin de l'erreur et s'arrêter un moment au pied de la chaire de pestilence, d'où tombaient des enseignements pernicieux qui viennent d'être condamnés à Rome, par la souveraine voix du Chef de l'Eglise. Or Rome ayant parlé il reste à ceux-là de se soumettre. Oui, je l'espère, à mon retour de Rome l'Institut-Canadien de cette ville aura réformé ses constitutions, purgé sa bibliothèque et repris un but tout catholique pour marcher dans la pleine lumière de la vérité. Si je parle ainsi, ma charge d'Evêque m'y oblige. L'Evêque, c'est l'homme qui voit : *vir videns*. Oui, il observe ; c'est le berger qui garde son troupeau contre le loup ravisseur. S'il ne signalait pas le mal dès son apparition, s'il laissait emporter le dépôt qui lui fut confié, il ne serait plus le pasteur, il serait lui-même le loup qui égorgerait les brebis et les agneaux. Au lieu de veiller, s'il dormait, il mériterait bien de subir le poids écrasant du mot : *canes muti, lat are non valentes* : chiens muets, vous ne pouvez donc aboyer et donner l'éveil ? Mais voulant me sauver avec les chères âmes que m'a confiées la Providence, je veux pouvoir répondre à l'Interrogateur Suprême quand il me dira ; *custos quid de nocte ?* Garde, que s'est-il passé durant la nuit ? Je veux pouvoir assurer que s'il est arrivé quelque malheur à mon troupeau chéri, ce n'était pas faute de crier d'une voix émue ; si quelques attaques ont été faites au dépôt sacré de la foi et de la vérité ce n'était pas faute d'avertissement, *Custos quid de nocte ?* L'Evêque c'est la garde avancée dans le diocèse. Non seulement il doit veiller, mais il doit prier et pardonner. Dieu m'est témoin que j'ai toujours fait les deux à la fois. Quelle explication a-t-on faite encore de mon éloignement, de l'Evêché de St. Hyacinthe ? Si je suis parti, il n'en a pas tenu uniquement à moi. Et je vous l'avoue dans toute la sincérité de mon âme, ce ne sont pas les épreuves, ni les chagrins qui m'ont poussé à cet acte, mais des affaires pécuniaires. Et je m'applaudis aujourd'hui de ce moyen qui a empêché la corporation épiscopale d'aller à la banqueroute. J'ai voulu donner l'exemple dans l'honneur qu'on doit mettre à règler des affaires comme celles dont j'avais été l'héritier. Je désirais rester plus proche de mon bon peuple, de ma bonne ville de St. Hyacinthe ; mes désirs et mes efforts n'ont pu être acceptés par le ciel. La main de Dieu me poussait, il fallut obéir. J'aurais été bien peu ecclésiastique, bien peu Evêque, pour céder aux attaques, pour fuir devant les condradictions et les épreuves. Cet acte fut encore la conséquence d'une décision des vénérables prêtres qui composent mon conseil ; car j'ai mon conseil et je le consulte.

Sa Grandeur expliqua ensuite sa manière d'agir par rapport à l'église dont il fut question il y a deux ans. Nous croyons que tous ont parfaitement compris ces raisons plausibles qui ont amené la décision définitive, communiquée à la ville et à la paroisse.

Sa Grandeur en terminant, fit le plus touchants adieux à son peuple de St. Hyacinthe, demandant au ciel de répandre sur lui ses plus riches faveurs et ses dons les plus précieux. La foule religieusement à genoux reçut une dernière bénédiction, donnée dans toute l'effusion du cœur d'un Evêque catholique.

Alors eut lieu le salut solennel du Très-Saint Sacrement. Les Dames et Messieurs qui composent le chœur de chant exécutèrent les plus beaux morceaux de leur répertoire, avec le plus grand succès.

A 1¼ h. P. M., Monseigneur se rendit à la grande salle de récréation du Séminaire. Toute la Communauté y attendait Sa Grandeur pour lui offrir l'expression de leurs sentiments, lui souhaiter un heureux voyage et demander une dernière bénédiction.

Le Pasteur fut reçu par ses enfants au son de la musique et des applaudissements les plus chaleureux. Un des élèves, M. H. Durocher, s'avança et lut l'adresse suivante :

Monseigneur,

Il y a peu de jours, Votre Grandeur venait au milieu de nous pour encourager, par ses paroles et sa bénédiction, nos travaux dans cette nouvelle année scolaire. Elle a entendu alors l'expression des sentiments dont nos cœurs nous pressaient de lui offrir l'hommage.

Aujourd'hui, au moment de partir pour un long et lointain voyage, vous daignez nous faire une visite d'adieu. L'éloignement du pasteur est toujours une affliction pour le troupeau ; cependant, Monseigneur, la tristesse que produit en nous votre départ est dominée par un autre sentiment qui saisit fortement nos âmes.

Vous partez pour assister aux délibérations de ce Concile Œcuménique, qui doit s'ouvrir bientôt dans la cite sainte sous les auspices de Marie Immaculée.

Vous êtes un de ces Pontifes qui doivent, sous l'influence de l'Esprit Divin, définir les dogmes de foi, établir des canons qui règlent la discipline de l'Eglise, et publier un ensemble de décrets propres à produire les effets les plus salutaires dans la société canonique. Vous allez faire partie de cette auguste assemblée dont le monde entier attend avec le plus vif intérêt, les importantes décisions, et qui doit assurer à l'Eglise son triomphe sur ses ennemis.

Monseigneur, en ce moment, avec quel profond sentiment de vénération, nous saluons en vous un de ces Pères au Concile du Vatican, dont la mémoire sera si glorieuse à raison des travaux qu'ils auront accomplis pour la défense et l'honneur de la foi.

Les vœux de vos enfants ne sauraient manquer de vous accompagner partant pour une si haute mission. Leurs humbles prières vous suivront au milieu du voyage, et elles s'élèveront vers le ciel avec celles de tous les fidèles pour obtenir les lumières divines à l'Assemblée appelée à opérer de si grandes choses.

Qu'il nous soit permis, Monseigneur, de vous prier de déposer aux pieds du grand et saint Pontife qui gouverne l'Eglise, l'hommage de notre vénération pour son auguste personne, et de notre soumission à son autorité sacrée. Déjà il a reçu de cette mission l'expression de ces sentiments à laquelle il a bien voulu donner une réponse dont elle gardera toujours avec gloire le souvenir.

Veuillez lui dire que le Séminaire de St. Hyacinthe sera toujours attaché au Siége de Pierre que l'éducation qui y sera donnée servira à en glorifier les prérogatives et à en défendre les doctrines ; et en retour rapportez-nous quelque chose des richesses des trésors sacrés qui y seront ouverts dans la Ville Sainte pendant le Saint Concile, et surtout une bénédiction toute spéciale du Chef de l'Eglise, féconde en fruits de grâce pour cette maison. Et pour adieu, Monseigneur, daignez, en nous bénissant vous-même demander au ciel de nous accorder tout ce que le zèle et l'affection de votre cœur pastoral souhaite à cette humble, mais fidèle dévouée partie de votre troupeau.

Les élèves du Séminaire de St. Hyacinthe

Monseigneur répondit d'une voix émue. En présence de l'assemblée auguste dont il allait faire partie, il se sentait bien petit, malgré les bonnes et belles paroles qu'on venait de lui adresser. Il avait confiance, cependant, car il se sentait appuyé de beaucoup de prières, de celles, en particulier, de ses bien aimés enfants du Séminaire de St. Hyacinthe. Il les remercia de leurs bons sentiments. Il les assura que partout où il irait, il se souviendrait d'eux avec bonheur. Il déposerait leurs vœux au pieds du St. Père. Il avait été heureux en mentionnant les œuvres diverses qui se font dans le diocèse, de nommer le Séminaire de St. Hyacinthe comme une maison bien formée et bien dirigée. Il avait aussi consigné dans son rapport au St. Siége le compte-rendu de ce qui se fait dans le Séminaire pour les bonnes et vraies doctrines, et en particulier, les doctrines de dévouement entier au Siége Romain. Sa Grandeur daigna assurer les enfants que leur souvenir lui serait présent quand il aurait le bonheur de se jeter aux pieds de Pierre, et qu'en effet, il obtiendrait pour eux du Souverain Pontife une bénédiction spéciale.

Puis, le Père dit adieu à ses enfants, en leur faisant remarquer que si ce mot exprimait une séparation dans le temps, il signifiait aussi une réunion dans l'Eternité.

A quatre heures, les principaux citoyens de la ville dans un remarquable élan de cœur présentèrent à Sa Grandeur la magnifique adresse suivante :

A Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime CHARLES LAROCQUE *Evêque de St. Hyacinthe.*

MONSEIGNEUR,

Avant de laisser votre ville épiscopale pour vous rendre à l'appel du Père des Chrétiens, nous demandons la permission d'approcher de Votre Grandeur pour lui exprimer les sentiments de la respectueuse et filiale affection que nous entretenons pour notre digne et vénéré premier Pasteur.

Oui Monseigneur, nous comprenons que c'est par devoir et dans l'intérêt de la chrétienté que vous allez vous exposer aux fatigues d'un long et parfois pénible voyage, et aussi nous formons des vœux pour que Dieu vous protège et vous ramène sain et sauf au milieu de nous.

Le devoir que vous allez remplir est grand et sublime ; vous allez au milieu des Princes de l'Eglise prendre part aux délibérations d'un Concile Œcuménique présidé par celui que Dieu lui-même a promis de guider dans le chemin de la vérité ; vous allez prendre part à des décisions qui deviendront des articles de notre foi et auxquelles nous soumettons par avance nos esprits et nos cœurs.

Veuillez Monseigneur, croire que les habitants de notre ville épiscopale joindront leurs humbles prières à celles de tous vous diocésains pour demander eu Dieu tout-puissant qu'il éclaire ceux qui sont pour nous le phare qui doit nous guider dans le chemin de la vérité.

Permettez-nous de vous le dire, Monseigneur, si dans le passé quelque chose dans notre ville a pu contrister votre cœur d'Evêque nous le regrettons profondément et si c'était ici le lieu de le dire, nous aimerions à vous exprimer la pleine et entière confiance que nous avons dans les intentions, le dévouement, les vertus et les capacités de celui que la Providence nous a donné pour premier Pasteur de ce diocèse.

Quand Votre Grandeur sera aux pieds de l'Auguste Pontife qui gouverne l'Eglise, pour lui demander des grâces et des faveurs pour vos diocésains, veuillez lui exprimer la vivacité de notre foi, tout notre attachement pour l'Eglise confiée à sa direction et lui demander une bénédiction toute spéciale pour les habitants de votre ville épiscopale afin que nous profitions de la grâce signalée que nous avons d'être la partie la plus favorisée du troupeau, la plus rapprochée du Pasteur.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'expression de ce ces sentiments et croire au profond attachement de vos diocésains.

Monseigneur répondit en termes émus et éloquents, et parfois ces paroles étaient entrecoupées de sanglots.

Messieurs,

L'on dit assez souvent que la mitre de l'Evêque c'est le signe de la couronne d'épines que pour le salut de ses frères il aura à porter à la suite de Celui qu'il est appelé à représenter au milieu d'eux. Permettez-moi de vous avouer que la faiblesse de la nature m'a souvent fait trouver que l'idée ne pêche que par un peu trop d'exactitude ! Cependant, je dois être vrai, je vous dirai, messieurs que les nombreuses sollicitudes et les déboires quelquefois un peu amers de la charge pastorale d'où naissent les épines, qui se tressent en couronne pour ceindre le front, ou qui se hérissent pour percer le cœur de l'Evêque, font de temps en temps et même assez souvent place à des jouissances pleines de douces émotions qui sont plus que suffisantes pour faire oublier toutes les douleurs causées par la piqûre de ces épines ; et la démarche que vous faites en ce moment auprès de ma personne pour m'offrir l'hommage de votre respectueuse et filiale affection au moment où je me prépare à quitter ma ville épiscopale pour obéir à l'appel du Père commun des Chrétiens, apporte à mon cœur d'Evêque une de ses consolations remplies d'une douceur et d'un calme ineffable que la bonté de Dieu daigne m'envoyer à propos, pour rendre à son serviteur la force et le courage.

Vous le dites, Messieurs : c'est le devoir qui me fait entreprendre le voyage qui va me séparer et m'éloigner de vous ! Ce voyage, quelque fatigue qu'il puisse m'imposer, me paraitre toujours moins pénible, à la pensée que vos vœux m'y accompagneront, pour prier Dieu de me protéger, et de me ramener sain et sauf au milieu de vous !

Quelle consolation pour un Evêque, que d'entendre ceux de ses diocésains qui sont appelés par leur position à servir d'exemple et de modèle à leurs frères, lui protester en le voyant s'éloigner d'eux pour aller assister à l'auguste assemblée du Concile œcuménique qui doit s'ouvrir prochainement ; que d'avance, en chrétiens pleins de foi, ils soumettent leurs esprits et leurs cœurs aux décisions qui y seront prises pour devenir articles de foi !!

Je prie Dieu de bénir et de recompenser la pieuse disposition qui vous porte à m'assurer qu'en union avec le reste du diocèse vous adresserez au ciel des prières humbles et ferventes pour faire descendre les lumières les plus abondantes sur les Pères du Concile, que votre foi vous fait envisager comme les phares qui doivent guider vos pas dans le chemin de la vérité.

Vos cœurs bons et généreux ont cru devoir faire allusion au passé ! A cela messieurs mon cœur répond qu'il n'y a plus de passé, parceque le passé est noyé dans un entier et complet oubli ! Il n'y a pour ce cœur de votre Evêque qu'un présent ! et un présent plein d'un véritable bonheur ! d'un bonheur comme celui que goûte le cœur d'un père en circonstance analogue, à celle qui nous rend, j'ose le dire mutuellement heureux ! Je dois néanmoins vous remercier du témoignage trop flatteur que vous me rendez en appréciant celui que la Providence vous a donné pour premier Pasteur.

Il y a aurait eu dans mon âme un grand vide, si en m'agenouillant aux pieds du Souverain Pasteur des âmes pour lui rendre compte de la portion du troupeau de Jésus-Christ confiée à mes soins, je n'avais pas eu le droit de placer en première ligne les habitants de ma Ville Episcopale, pour la vivacité de leur foi et de leur attachement sincère à l'Eglise. Mon bonheur est à son comble, vous faites à ce sujet une protestation aussi sincère que solennelle. Et vous pouvez compter sur la bénédiction spéciale que vous implorez de l'indulgence du chef de l'Eglise, auquel je me ferai un devoir de présenter votre humble supplique, avec un plaisir d'autant plus grand que vous manifestez une conviction plus forte de l'avantage qu'il y a pour vous d'être la partie du troupeau la plus rapprochée du Pasteur. Croyez au bonheur que j'éprouve à la manifestation si bienveillante et si sincère de vos sentiments de pieux fidèles et de bons diocésains et acceptez en retour les vœux que je forme pour votre bonheur, celui de vos familles et de tous ceux qui vous sont chers ainsi que pour la prospérité de tous vous intérêts spirituels et temporels.

Maintenant, je vous dis adieu, avec le ferme espoir que nous nous reverrons sinon bientôt, du moins avant longtemps !!

Après la réponse de Monseigneur, Monsieur l'Administrateur dit à Sa Grandeur : « Veuillez me permettre de prier votre Grandeur de couronner cette démarche de mes bien aimés paroissiens, démarche qui remplit mon cœur de la plus grande consolation, par une bénédiction toute spéciale, bénissez tous ceux qui sont présents à cette démonstration et tous ceux qui n'ont pu y assister. » Avec une émotion facile à comprendre, Sa Grandeur donna sa bénédiction.

Alors, Mgr. de St. Hyacinthe se rendit à la cathédrale pour dire une dernière prière à Dieu.

A l'entrée du cortége dans l'Eglise un magnifique chœur de chant de Dames et Messieurs entonna le chant *Tu es petrus* qui impressionna l'auditoire.

Sa Grandeur se dirigea ensuite vers la gare du chemin de fer, ayant à ses côtés Son Honneur le Juge Sicotte, plusieurs membres du Clergé, grand nombre de citoyens parmi lesquels on remarquait, MM. P. Bachand, M. A. L., Ds. Turcot, Dr. Malhiot, A. C. Papineau, Ls Taché, L. G. de Lorimier, F. Cadoret, R. Saymond, J. Lamothe, H. W. Chagnon, Mag. Lanciot, P. B. de LaBruère, J. A. Chicoine, et autres au nombre de près de 900, les professeurs et élèves du Séminaire, les enfants des écoles, etc.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

La tombe s'est fermée, hier matin, sur la dépouille mortelle du regretté Messire Bilaudèle, Vicaire-Général et ancien Supérieur du Séminaire de St. Sulpice. Mais le corps refroidi du vénéré défunt n'est pas allé reposer sous les voûtes de Notre-Dame, sans que l'Eglise n'ait prononcé sur lui ses dernières prières et sans que notre population en deuil n'ait manifesté ses vifs regrets sur la perte de ce prêtre de St. Sulpice, blanchi au service des autels.

A huit heures et demie, toutes les cloches en branle lançaient leurs volées et conviaient à l'Eglise le flot de fidèles, qui en emplissaient la vaste enceinte et ses quatre grands jubés latéraux. A sa voix s'étaient rendus aussi les membres des congrégations religieuses de la ville, les élèves des colléges et des frères de la doctrine, tous venant donner une dernière prière à la mémoire de celui, qui leur donna de si hauts exemples de vertu. Avons-nous besoin de dire aussi que presque tout le clergé du diocèse était présent à la cérémonie, tous jeunes ou découronnés par l'âge, avaient voulu accompagner à son dernier séjour le corps du digne prêtre, qui fut animé de tant de zèle, de tant de dévouement. Nous avons pu remarquer entre une foule d'autres, la présence de M. le Grand-Vicaire Trudeau, M. l'abbé Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, Messire Michel Caldani, Vicaire-Général de l'archevêque Maronite d'Alep (Syrie), Révd. M. Bayle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, des chanoines Paré, Moreau, Plamondon et Hicks, Révd. P. Vignon, directeur du Collége Ste. Marie, Révd. P. Antoine, Supérieur O. M. I., Révd. P. Gatineau, directeur de la Congrégation Ste. Croix, Révd. M. Tassé, directeur du Collége Ste. Thérèse, Révd. M. Leclerc, vice-Supérieur du Collége Masson, M. l'abbé Dozois, du collége de l'Assomption, Mgr. Vinet, Messieurs les Sulpiciens Arraud, Regourd, Villeneuve, Granjon, Picard, Bonissant, A. Barbarin, Aoustin, Billion, Rousselot, curé de la paroisse, F. Daniel, C. Lacan, A. Giband, J. Barley, R. Rousseau, F. Martineau, L. Colin, J. Singer, A. Tranchemontagne, D. Tambareau, A. Campion, I. Tallet, A. Nercam, Larue, Rouxel, Vacher, Deguire, Bertin, C. Lenoir, P. Rousseau, etc., etc., l'abbé Verreau, Principal de l'école Normale Jacques-Cartier, F. Dorval, curé de l'Assomption, Joseph Michaud, P. St V., du Collége de Joliette, Pierre Bélanger, curé de Rigaud, C. Beaudry, P. S. V., curé du Coteau St. Louis, Hercule Beaudry, curé de St. Rémi, C. Brouillet, F. Bourgeault, curé de la Pointe Claire, A. Luranseau, Louis Joseph Huot, curé de St-Paul l'Ermite, L. Turcot, curé de l'Ile Perrot, V. Plinguet, Ile Dupas, F. Veniard, curé de St. Laurent, E. Bris, curé de St. Sulpice, Z. Delmelle, chapelain du Bon-Pasteur, C. F. Morrisson, curé de St. Cyprien, Lanergan, curé d'Hochelaga, Marchal, curé de Notre-Dame de Grâces, A. Toupin, curé de la Rivière des Prairies, Geo. Laporte, curé de St. Lin, A. L. Charbonneau, vicaire des Tanneries des Rolland, P. O. Allaire, J. Perrault, Ste. Rose, Renaud, P. Lemuc, H. M. Balthazard, E. A. Coallier, P. Dufresne, M. Coisse, A. B. T. Maynard, E. Bonneau, L. N. Begin, etc., etc. Il y avait des représentants du clergé, non-seulement du diocèse, mais de ceux de Québec, St. Hyacinthe et des Trois-Rivières. Ils assistaient à la levée du corps, faite par Sa Grandeur Mgr. de Birtha, ayant pour assistant M. l'abbé Bonneau, pour diacre, les Révds. MM. Toupin et Parent, Sulpiciens.

La dépouille mortelle de messire Bilaudèle reposait dans un cercueil aux planches non teintes ; elle était à découvert et le défunt portait ses habits de prêtres officiant.

Le clergé précédait le corps qui s'avançait lentement et était suivi d'un grand nombre de membres de la société St. Jean Baptiste, ayant leurs insignes voilées de crêpe, à la tête desquels on remarquait M. le Maire Workman. Le cercueil fut déposé sur le catafalque au-dessus duquel était suspendu un dais se rattachant aux colonnes du temple par des draperies noires, qui s'étendaient le long des jubés, et couvraient entièrement le maitre autel ; leurs sombres couleurs semblaient refléter la profonde tristesse de tous les fidèles en prières et en deuil.

Mgr. de Birtha officia à la messe et le chœur de l'église exécuta avec un émouvant ensemble les chants solennels et si propres à impressionner de l'office des morts.

A dix heures la messe était terminée, on disait une dernière prière sur le cercueil du vénéré défunt, on le bénissait pour une dernière fois, puis on le déposait au-dessous de l'église Notre Dame. Il dormira là son dernier sommeil à côté les cendres bénies des Prevost, des Granet et des Perrault.

COUR CRIMINELLE.

Présent :—L'Hon. Juge Drummond.

Montréal, 21 octobre 1869.

AFFAIRE NOTMAN.

Son Honneur le Juge Drummond a rendu jugement dans l'affaire Notman.

Considérant que le vingt et unième jour de septembre dernier, un bref d'erreur ayant émané contre le verdict rendu contre le dit Notman, l'exécution du jugement doit être suspendue.

Considérant qu'il est du devoir de la Cour de donner effet à la loi, de placer le dit Robert Notman dans la même condition, où il se trouvait avant que sentence ait été prononcée contre lui.

Considérant que le dit Robert Notman n'a pas encore subi son procès sur les quatre autres actes d'accusations maintenant pendant contre lui.

La Cour ordonne que le grand connétable, aux soins duquel le dit Notman est confié pour le moment, conduise le dit Notman à la prison commune du district de Montréal, et le remette entre les mains du gardien d'icelle prison, qui devra garder le dit Robert Notman jusqu'à ce que la décision de la Cour d'Appel soit connue sur le bref d'erreur, jusqu'à ce que le dit Robert Notman ait subi son procès sur les autres accusations, ou jusqu'à ce qu'il soit dûment remis en liberté suivant la loi.

Montréal, 22 octobre 1869.

Présent :—L'Hon. Juge Drummond.

Regina vs R. Dundas Bathgate, William Bathgate et Robert Gerrie,—Accusés d'avoir extrait une certaine quantité de tabac, d'un certain entrepôt, dans le but de frauder.

Huit actes d'accusations avaient été dressés contre les accusés. Quatre de ces actes les accusaient de félonie, les autres ne comportaient qu'un délit.

M. Ritchie, C.R., représentait la Couronne.

M. F. Pominville, C.R., conduisait la cause, pour la poursuite privée.

Ces actes d'accusations furent déclarés bien fondées par le grand jury ; alors MM. Carter, C.R., et B. Devlin, avocats de la défense, firent motion que les actes d'accusations fussent mis de côté, «*a motion to quash*.»

Plusieurs questions de droit furent soulevées et habilement discutées de part et d'autre, pendant le débat, qui occupa l'attention de la Cour durant trois séances.

Ce matin, M. le Juge Drummond a rendu son jugement et a décidé que les huit actes d'accusations devaient être mis de côté.

Puis la Cour s'ajourna jusqu'au 24 mars prochain.

Le terme de la Cour Criminelle qui vient de se terminer n'a pas été considérable et ne comptera dans nos annales judiciaires ni par la quantité ni par la nature des procès qui ont été plaidés.

Nous n'avons eu à proprement parler qu'un seul procès, *à sensation* : nous voulons parler de l'affaire Bélanger, qui a donné à des avocats distingués, l'occasion d'utiliser leurs talents oratoires.

Nous croyons devoir faire remarquer que le verdict rendu dans l'affaire Bélanger, ne peut pas être regardé comme une conséquence des verdicts rendus dans les causes Sickles et Chaloner.

Interrogé par le Président de la Cour, le jury a déclaré ne pas avoir pris ces verdicts en considération, et l'un des membres de ce jury alla jusqu'à dire : « Nous les répudions.»

Le jury a donc fait du crime de Bélanger un homicide excusable. Ce verdict, qui a réjoui les uns et affligé les autres, a probablement eu l'effet de surprendre un peu tout le monde. Ceci n'est pas une censure de la décision de ceux qui devaient juger Bélanger ; loin de là, nous respectons leur opinion, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que, suivant nous, l'excuse qui a sauvé Bélanger n'est certainement pas ce qu'il y a de plus légitime.

Les autres procès n'offraient rien de bien remarquable. Le tout s'est passé à la satisfaction générale et la besogne a été exécutée aussi promptement que possible.

NOTES LOCALES.

UNE NOUVELLE CANTATE.—Le séjour que le Prince Arthur va faire à Montréal contribuera assurément à rendre l'hiver prochain très agréable. Des fêtes et des concerts, nous en aurons sous mille formes attrayantes, mais ce qui ne manquera point de faire époque au milieu de ces réjouissances sera, sans doute, la nouvelle cantate que notre artiste M J. B. Labelle compose en ce moment.

SEANCE A L'UNION CATHOLIQUE.—Il y aura demain à 2 hs p.m, une séance publique dans la Salle Académique du Gesu, à laquelle assistera Son Honneur le Maire : —La séance sera consacrée à l'hygiène. Son Honneur le Maire doit y prendre la parole. Les Revs. Père Vignon et Doucette, les Drs. Carpenter, Larocque, Munro, Lyman, N. Valois et H A Villeneuve, Chs Thibault et autres adresseront la parole à l'assemblée. Nous espérons qu'il y aura foule à cette séance qui promet d'être très intéressante.

COUR DE POLICE, 22.—Patrick McKenna pour vente de liqueurs sans licence, $50 et les frais ou 3 mois de prison.

ERREUR.—Le nommé Félix Barré dont le nom a paru dans notre rapport de police du 21 courant pour avoir été trouvé ivre sur un bateau à vapeur, n'est pas M. Felix Barré, boucher du Marché Ste. Anne.

COUR DU RECORDER 22.—16 prisonniers furent traduits devant cette cour.

Mathilde Picard, tenant une maison mal-famée, rue Lagauchetière, fut traduite pour avoir vendu des boissons spiritueuses sans licence, et condamnée à $50 et les frais ou 3 mois de prison.

J. Bte. Laurin, aubergiste, rue St Joseph, pour avoir tenu son auberge ouverte après minuit, $10 et les frais ou un mois de prison.

Thomas Torrington, charretier pour avoir fait travailler son cheval étant blessé $2 ou 15 jours de prison.

Anny Williams 23 ans et Mary McCarthy, 52 ans, deux biberons de première force $5 ou 1 mois de prison.

VENTE PAR ENCAN DE BEAUX ARTICLES DE MÉNAGE.—Ce matin à 10 heures, aux magasins de M. Shaw, grande rue St. Jacques, aura lieu une vente de beaux articles de ménage, comprenant d'excellentes couchettes, garde-robes, sets de salon et de chambre à coucher, et une table de billard. Ces articles proviennent des meilleurs manufactures et ceux qui en ont besoin feraient bien d'assister à cette vente.

VENTE.—Cet après-midi, MM. Devany et Cie. vendront à leurs salles, No. 139, grande rue St. Jacques, une quantité considérable d'articles de seconde main, très utiles, d'excellents pianos à 7 octaves, presque neufs, et plusieurs bons poêles de salles et de cuisine, etc., etc. Vente à 2 heures.

VENTE.—Lundi prochain aura lieu, aux magasins de M. Shaw, Grande Rue St. Jacques, la vente hebdomadaire de fournitures de seconde main, telles que tapis, poêles et articles de ménage.

UN BON MARCHÉ.—200 paires couvertes blanches canadiennes pesant 6¼ lbs, valant $5.00 vendues pour $4.00, chez N. Préfontaine, 2de porte du Palais de Justice. — A louer par le même, une cave pour les pommes, deux grandes chambres pour bureaux, et une étage complète pour entrepôts de marchandises. Chacun de ces appartements peut être loué séparément 20 oct—m E k

AVIS SPECIAUX.

LES ODORANTES ESSENCES de Burnett pour citron, vanilla, etc., ont reçu la remarquable approbation du Professeur Blot, le lecteur populaire de New-York sur la cuisine dont le certificat en garantit la valeur et qui dit que les *Burnett's* sont très-supérieur en force et pureté à aucune autre espèce faite en ce pays. Nos premiers épiciers et droguistes les ont en ventes et toutes les bonnes femmes de maison vraient les demander.

Alex. McGibbon et Dufresne & McGarity annoncent qu'elle donnent la meilleure satisfaction. N'en prenez pas d'autres.

Le Restaurateur des Cheveux Amélioré de Mme. S. A. Allan.

LE FAVORI DES COIFFEURS.

NOUVEAU STYLE

Par l'usage d'UNE BOUTEILLE les cheveux gris ou dépérissant reprennent la couleur et la beauté de leur jeunesse et en s'en servant pour la première fois, la chevelure devient d'un lustre magnifique. Il fait pousser les cheveux sur les têtes chauves.

Il leur donne une luxuriante croissance. Il arrête immédiatement les cheveux qui tombent. Vendu par tous les Droguistes. PRIX : UNE PIASTRE.

Fabriqué par S. R. VAN DUZZER & CIE, Droguistes en Gros.

Rue Barclay, et 40, Place Park, New-York, 2?, High Holborn Londres, Angleterre.

15 déc—? ?

BURNETTS COCOAINE.

LA CHEVELURE HUMAINE.

Combien de personnes abusent de ce délicat et magnifique ornement en le brûlant avec des *alcoholiwashes* et en l'ondoyant de graisse qui n'a aucune affinité avec la peau et n'est pas absorbée. BURNETTS COCOAINE, un composé d'huile de Cocoanut, etc., et sans rival pour la chevelure, est totalement absorbé et est particulièrement adopté à ces diverses conditions empêchant qu'elle tombe et en avançant la croissance sanitaire.

JOHN PALMER, Perruquier-Coiffeur, dit qu'aucun autre composé n'est aussi élégant ou bon pour les cheveux et la vente en est considérable.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE

COMMERCIAL UNION

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

CAPITAL ... $12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA ... $[illegible]

Departement contre le Feu.

Assurance accordée sur les effets de Ménage les Articles de Commerce à des Taux modérés.

Departement sur la Vie

Le succès de ce département est sans précédent, que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE., Agents généraux pour le Canada

FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. Tellier, Sous-Agent.

Montreal, 15 juin ? ? 18?8—2?

COMMERCE.

BUREAU DE *LA MINERVE*,
Montréal, 22 Octobre 1869.

Temps beau.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 22 Octobre 1869.

9 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. A. M.
46°	49°	46°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*.

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
50°	41°	45°5

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 75¾ à 75¼
Vendus de 76 à 76½
Pour argent achetés de 76¾ à 77
Change sur New-York, vendu 76½ à 00
Traites d'or, ½ à ½ d'escpte
Billets de la Banque du Haut Canada achetés 50
Argent acheté de 1½ à 1½ ; vendu de ¼ à 1¼
Change sterling, de 9½ à 9¾
Or ouvert à 131, fermé à 131½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTE DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividende derniers 6 mois.	Fermes Prix.
Montréal...	$200	tout	6 par cent.	165½ @ 166
Anglo B.N.	£50 stg	do	3 do	105½ @ —
Cité	80	do	4 do	90 @ 92
Peuple	50	do	4 do	105 @ 105½
Molson	50	do	3 do	101 @ 104
Ontario	40	do	4 do	98 @ 99
Toronto	100	do	4 do	121 @ 125
Québec	100	do	3½ do	102½ @ —
Nationale	50	do	4 do	10- @ —
Gore	40	do	aucun	56 @ 57
Jac. Cartier	50	do	4 do	108 @ —
Towns. Est	50	do	4 do	99 @ 100
March du C.	$100	do	4 do	106½ @ 107
Union	100	do	4 do	106½ @ 107
Des Artis..	50	do	4 do	93 @ 94
B. R. du Ca.	50	do	4 do	61 @ 62½
C B of Com.	50	do	4 do	— @ 107½
C. DE FER.				
G T du C	£100stg	tout	aucun	15½ @ 16½
At & St Lat.	100	do	do	
G W du C	32	do	2 par cent	13 @ 14
Chp & St L.	200	do	aucun	10½ @ 11
Do préférnt.	$200	do	aucun	84 @ 87½
MINES.				
Mont N C	4	6 p c	....	2.50 @ 3 00
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 par cent	30 @ 45
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts	....	
Québec & L Supérieur	8	$ 4 10	....	
DIFF. & COM.				
C Télég M	40	tout	5 par cent.	135 @ 136
C Gaz Cité	40	do	4 do	137 @ 138½
C Urbain C	40	do	5 do	107 @ 108
C Richelieu	100	do	5	122 @ 123
Cie Nav C	100	do	20 p.c. 12m	99 @ 100½
M Elévat M	100	do	5 p.c. 6m	104 @ —
Cie B Col V	£50 stg	80 p c	2½ p.c. 12m	50 @ 60
C Glass Co	100	tout	aucun	— @ —
St Lawrence Glass Co	$100	—	6 p.c.	50 @ 90

BONS.	Fermes. Prix
Bons de la Puissance 6 ℘ cent	106½ @ —
Gouvernement 5 ℘ cent stg	92½ @ 94½
Gouvernement 5 ℘ cent et	— @ 93
Gouvernement 6 ℘ cent et	— @ 107
Gouvernement 6 ℘ cent 1878 stg	102½ @ —
Aqueduc de Montréal, 6 ℘ c. dû 1878	97½ @ 98½
Bons, Cité de Montréal 6 ℘ cent	97½ @ 98½
Bons 7 0/0 consolidés	112 @ 112½
Hâvre de Montréal, 6 ℘ ct, dus en 1883	102½ @ 105
Cité de Québec 6 ℘ cent	93 @ 96
Cité de Toronto 6 ℘ cent 1880	87½ @ 92
Cité d'Ottawa, 6 ℘ cent 1880	90 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ℘ cent	70 @ —
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.	
Banque de Londres, 60 jours	109½ @ 109½
Privés do do	108 @ 108½
Privés avec documents	108 @ 108½
Banque de New-York	23 @ 23½
Privés do	23 @ 24
Traites en Or do	pair
Argent	1½ @ 2
Or de New-York, 5 p. m.	131

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers et Agents,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 22 Octobre 1869.

MARCHÉ EN GROS.

21 Octobre.

Le marché aux farines est meilleure cet avant-midi. Reçu ce matin : par le Grand Tronc, 1,800 quarts ; par le Canal Lachine, 2,762 quarts.

FARINE ℘ quart de 196 lbs.—Super Extra, 0,00 à $0.00; extra, $5.00 à $5.10 ; de goût, $4.85 à $4.90, Superfine blé du Canada $5.00 à $5.05, forte do, $4.85 à $4 90; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), $4.70 à $4.75 ; marques de la cité superfin blé de l'Ouest, $4.70 à $4.75 ; superfine du Canada No. 2, $4.30 à $4.35 ; fine, $4.10 à $4.15 ; moyennes, $3.90 à $4.15; recoupes, nominal ; farine en sac du H C $2.25 à $2.30 par 100 lbs. Marques de la Cité $2.35 à $2.40.

FARINE D'AVOINE ℘ qrts de 200 lbs.—De $4.70 à 4.75.

BLÉ ℘ mts de 60 lbs.—Près de 100,000 minots de No. 2 de l'Ouest du printemps ont été vendus hier, mais les prix ne sont pas rapportés.

POIS ℘ 60 lbs.—Nominal, de 69, 77½ à 80c—lots de la dernière cargaison de chars à 8½c par 66 lbs.

BLÉ-D'INDE ℘ minots de 56 lbs.—Pas de transactions.

AVOINE ℘ mts de 32 lbs.—Nominale de 30 à 32c.

ORGE ℘ 48 lbs.—Nominal de 70 à 75c.

SEIGLE ℘ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ℘ lb—Marché ferme ; le bon beurre de l'Ouest est nominal de 19 à 20c ; beurre frais de 20½ à 21½c.

FROMAGE ℘ lb.—Tranquille. Peut être coté de 11½c à 12½c selon la qualité.

SAINDOUX ℘ lb.—Peut être coté de 15½ à 16c.

LARD ℘ quart de 200 lbs.—Marché lourd; Mess de $28.25 à $28.50; mess minces $25.75 à $26.00; Prime Mess, $21.00 à $21.50 ; Prime, $21.00 à $00.00.

ALCALIS ℘ 100 lbs.—Premières, de $5.45 à $5.50; secondes, de $4.80 à $4.85 et troisièmes, à $4.25. Ventes de Perlasse, premières, $5.75 à $5.80, secondes, de $0.00 à $0.00.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 21 Octobre—Blé No. 1 faible de de 1.03 à 0,00 ; No. 2 de 0,00 à 1.02; reçu 120,000 minots ; expédié 82,000 minots.
Farine—Lourde et sans changement.
Fret—Nominal.

Chicago, 21 Oct.—Blé No. 2 tranquille, de 0,00 1,02 ; reçu 72,000 minots ; expédié 55,000 minots.
Blé-d'inde—Tranquille à 69½c ; reçu 47,000 minots ; expédié 87,000 minots.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

22 Octobre.

Coton—Ventes de 25½ à 00c pour midding uplands.
Farine—5c en baisse, reçu 16,000 quarts, ventes 84 00 quarts, de 5.55 à 5.80 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.00 à 6.50 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.00 à 6.60 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 6.10 à 6.65 pour R. H. C.
Farine de Seigle—Ferme, ventes 1,500 quarts, de 4.60 à 6.25.
Blé—2c en baisse, reçu 50,000 minots, ventes 31,000 minots, 1.42 à 1.41 pour rouge d'hiver et ambre de l'Ouest, 1.00 à 1.70 pour bon à choisi.
Seigle—Tranquille.
Blé-d'Inde—1 à 2c en baisse, reçu 15,000 minots, ventes 38,000 minots, de 19c à 1.00 pour nouveau mêlé de l'Ouest.
Orge—En demande modérée, reçu 13,000 minots.
Avoine—Sans changement, reçu 62,000 mts, ventes 22,000 minots de 60 à 63c pour nouvelle de l'Ouest et du Sud.
Lard—Ferme, ventes 370 quarts, $30.75 à $31.00 pour nouveau mess.
Saindoux—Tranquille et ferme, de 16¾ à 18c pour fondu à la vapeur, 18½ à 00c pour fondu au chaudron.

IMPORTATIONS.

Par le *SS. NORTH AMERICAN*, Capt. Wm. Richardson, de Liverpool et Québec à Montréal :

Ordre 2 60 demi-btes, Gibbs & cie 3 colis, G & J W Cox 5 do, R Walker & fils 3 do, J MacKay & frère 3 do, E Niell & cie 3 do, H & W Brethorn & cie 1 do, G Stephens & cie 17 btes, J Johnston & cie 8 colis, Gault frère & cie 4 do, T Thomson & fils 3 do, Dobbie & C 5 do, Hall K & cie 2 cs, Ryan & O 1 cq, C Gess 14 btes, Wilson P & cie 15 cqs, D J Craig 5 demi-cs, J Young 1 bte, Thomas T & cie 1 colis, J C McLaren 2 do, Stilloy & cie 25 do, Boyd E & cie 1 do, Pulian M & cie 5 cqs, Dawson frère 2 colis, H & H Merrill 1 do, Stirling McC & cie 8 do, Darling & J 1 do, ordre 28 btes, A Hayes 1 cq, Mlle Moffatt 1 bte, J E Jacques & cie 2 cqs, M Fisher & fils 3 btes, Cassils & C 1 colis, W T & J McCalla 2 demi-cs, Sinclair J & cie 15 cs, A Lawrie & cie 1 colis, F & Hodgson 1 do, A Hope & cie 8 cqs 1 cs, T Roy 1 colis, B & W Rosamond 16 btes, H W Ireland 107 do, Gillespie M & cie 32 sacs 1 colis, McInnes C & cie 2 colis, Agent G T R 1 do, Lyman & McN 1 cq Morland W & cie 1 do, A Walker 1 colis, Tiffin frère 142 btes 118 demi-cs, G Childs & cie 75 demi-cs thé, Revd E Ryerson 4 colis, A D McKay 8 cqs, R Wilkes 2 colis, Haensgen & G 1 do, J Cockshutt 1 do, J Scott 2 do, Brown C & McC 1 do, A Milloy 20 do, M Kerbosk & cie 2 do, J Robertson 6 cs, Stack & G 1 colis, Mundrich S & cie 11 cs, C Anderson 6 colis, Wilcock & D 1 do, S H & J Moss 1 do, Greene & fils 1 do, Lewis K & cie 3 do, J Arthur & cie 1 do, Dufresne G & cie 6 do, Martin & M 1 do, Chapman F & T 100 qrts, Irvine & cie 3 cqs 1 cs, J A Mathewson 50 qrts, Elliott S & cie 5 cqs, Agent G T R 29 sacs, McC & Te fer 1 colis, J Williamson & cie 1 do, J Donnelly 2 do, A Milloy & cie 3 do, R Worthington 7 do, W Darling & cie 1 cq 1 cs, R Sharpley 1 colis, Crathern & C 100 plaques d'acier 5 btes 3 cqs, W & L Samuel 138 lingots 9 btes, P Rooney 2 colis, A Milloy 5 do, G Winks & cie 31 do, T Mussen 6 do, Morland Watson & cie 4 cs 12 btes, Gillespie Moffat & cie 2 cs 3 cqs 40 btes, J Rankin 1 colis m'dise, J L McConkey 1 colis, G Winks & cie 1 do, P A Murphy 1 do, Quartier-Maître Toole 1 do, R Miller 1 do, J Donnelly & cie 2 do, Marler & R 4 do, A Milloy 10 do, D A Ansell 3 do, P M Galarneau & cie 1 do, J Carruthers & cie 205 barres, McIntyre D & F 3 colis, Gordon McK & cie 1 do, Darling & J 4 cqs, B J Coghlan 6 btes 3 plaques, T Buchanan & cie 12 cs, J Sutherland 1 colis, T Wilson & cie 2 cqs, N Davis 9 do, R Weir & cie 16 colis, S Waddel & cie 1 cs leux Agent C Ex 1 colis, G R Fabre 7 cqs, A Arquhart & cie 17 cs, ordre 53 pqts, A Brown 15 pqts, J Robinson & cie 1 cq, Savage L & cie 1 do, officier en charge du trésor 10 bts, T Griffith & cie 69 qrts 19 cs 35 scs, G Childs & cie 50 qrts, M McCormick & cie 89 bts W Bertram 4 cs, G Childs & cie 3 do, Nelson & W 1 pqt, Mein & W 3 do, Sergent 1 & cie 3 cqs 1 cs, De Lisle Frère & McG 1 cs 2 cqs, ordre 3 cs, T May & cie 3 do, H K Ireland 1 cs 1 qrt, R Campbell & cie 10 btes, Crathern & C 4 cq, Evans M & cie 16 pqts, 5 cs, McMaster frères 3 cs, ordre 277 qrts, Thomson & B 1 cs, Plimsoi W & cie 3 pqts, Jas Lobb 10 cs, J Walker 1 do, W B Francis 1 cq, G H Thompson 19 cs, J A Graham 2 do, Jas Sutherland 1 cs, J & R Irvine 3 do, S H Thompson 20 bts 2 cs 5 cqs, J Roy & cie 3 pqts, ordre 5 pqts, 4 essieux, G H Bacon & cie 2 pqts, M Ryan 1 do, H W Ireland 4 cs, 1 cq, B & J H Thompson 1 pqt, Green & fils 2 do, W S McMaster & cie 10 do, Evêque de Montréal 1 cs, A Brown 4 tubes 300 ressorts, T J Claxton & cie 4 pqt Boyd E & cie 1 do, W Bertrom & cie 4 cs, R H McAllen 3 pqts, Whalley & W 4 do, cie Tel Montréal 135 bts, J B Coode 1 bte 6 pqts, Crathern & C 2 do, J Walker & cie 2 do, W & F P Currie 2 do, L Black 1 cs, L S Black & T 1 pqt, Adcock & English 2 do, L J Beliveau & cie 1 cqs, H & A Allan 32 pqts.

Marchandises libres—Ordre 15 btes laine, Smith & cie 187 qrts raisin, F Smith & cie 101 demi cs, J G Joseph & cie 2 cs laine, 7 pqts m'dise, C Shaver 2 do, Geo Ritchie & cie 1 do, Crawford & S 1 do, Nicholas & H 1 do, Commissaires cie Prêteurs sur gages 1 do, J H Rodgers 1 do, J D Merric & cie 3 do, Buchanan & cie 1 do, J L Wayne & cie 16 do, G & T Gowan 1 do, A E Feach 1 do, S Trus & cie 1 cs 6 cqs 1 pqt, J Atkinson & cie 2 do, J Harvey 9 btes, Potter 1 pqt, J C Field 1 do, R Hall & cie 2 do, S Allcock & cie 1 cs, Rice L & fils 143 btes, 1 cs 1 cqe, S Ansell 2 cqs, Jos Robinson & cie 2 cs, J Durrie & fils 2 do, Geo Robertson & fils 25 sacs, J A Atkinson & cie 1 pqt, J Ray 2 do, R & J Campbell 2 do, Howard & F 105 scs, T W Allis & cie 1 pqt, R Wilkes 8 do, J Birrell & cie 3 do, Sir J Young 1 do, Rice L & fils 40 btes 2802 bres, Paxon & J 1 pqt, Jas Campbell & fils 10 do, Jas Walker 2 do, D Arnott 1 do, C Dawbam & cie 32 scs, Laing L & cie 1 pqt 2 cs, D Moore & cie 1 cq 2 cs 3 scs 4 btes, A Murphy 3 pqts, T Griffith & cie 4 cs, Rice L & fils 30 btes 2 cqs 2 cs 25 btes, S Stern 1 pqt, McDunning & J 2 bles, Jacques & H 3 pqts) R Hall & cie 1 do, Rothschild frères 1 cq, Wood & L 1 cq, 200 bres 9 cqs, S do 1 cs, M Jamuel 10 do 20 btes 1 pqts, W McGiverin & cie 12 enclumes 4 cqs 1 cs, R C Bothwell 2 do, Sir J Young 2 do, Cleverdon & C 45 pqts, J Byran 4 qrts, Huntington & B 4 harasses, H & A Allan 35 pqts.

Par le Grand Tronc Est :—

J H R Molson 30 btes sucre, C & Caverhill 3 btes quincaillerie, J H Molson 59 sacs sucre, P Rooney 12 btes, J H R Molson 96 btes sucre.

Par le Grand Tronc Ouest :—

T W Raphael 2 qrts alcalis, J. McKay & cie 3 do, Rice & frère 6 do, R Mitchell 100 qrts farine, Banque de Montréal 190 do, G Denholm 300 do, Banque des Marchands 300 do, Crane & Baird 200 do, M P Ryan 100 do, R S Oliver 100 do, Banque de Toronto 200 do, T Fuller 100 do, M P Ryan 200 sacs do, Banque de Montréal 200 do, Akin & K 700 mts blé, A W Ogilvie 300 do, T W Raphael 350 do, M P Ryan 24 tins beurre, Geo Wait 131 do, Leeming & cie 7 do, Moore & S & H 14 do, R Thompson 402 do.

Par le Canal Lachine :—

Navire L Renaud, de Dundee—G D Empy 80 sacs patates, S Owners 237 do, Leeming & cie 10 tins beurre, R Barnett 7 tins beurre, S Fraser 11 tins beurre, H Chandler 101 do, R Foster 20 tins beurre, James Kerr 130 sacs pois, A Buntin 173 rames papier, Aut Lalonde 82 sacs pois, D McKiggan 20 sacs farine d'avoine.

Barge Frontenac, de Kingston—Ordre 17950 mts blé.

Barge Corn Crib, de Kingston—Rimmer Gunn & cie 14497 mts blé, ordre 3870 do.

Barge Henboro, de Kingston—Ordre 12000 mts blé.

Barge Advance, de Kingston—Rimmer Gunn & cie 12145 mts blé, ordre 880 do.

Barge Intrepide, de Kingston—Ordre 10250 mts blé.

Barge Frank, de Kingston — I Gould & fils 9822 mts blé, Gillespie Moffatt & cie 75 cqs.

Goëlette Erritt, de Belleville—Rimmer Gunn & cie 9625 mts blé.

EXPORTATIONS.

Navire McNight, pour Cardenas—T & F Cushing 5600 btes sucre.

Navire Oneida, pour Liverpool—D Torrance & cie 46300 mts blé 350 qrts farine 1200 planches 50 madriers, I Gould & fils 500 qrts farine.

Barque Jessie, pour Cardenas—L Tourville 6630 btes.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

Brigantin Delta, J G West, Halifax—J Mitchell & cie, agents, 125 tnx.

Brigantin Charlotte, H Potter, Sydney—J Lord & cie, agents, 208 tnx.

Goëlette Amelia, D Desjardins, Sydney—J Lord & cie, 117 tnx.

Brigantin Rescue, S Daw, Labrador—J Lord & cie, agents, 116 tnx.

Goëlette Fœderis Arcs, E Carbonneau—P G Charlebois, agent, 125 tnx.

Goëlette Margaret, G Landry, Caraquette—P G Charlebois, agent, 76 tnx.

Goëlette Maggie, L Boudreau, Caraquette—P G Charlebois, agent, 34 tnx.

Brigantin Bliss, de Québec—D Shaw, agent, 396 tnx.

Barque Rivoli, N Peltier, Lalailey—D Shaw, agent, 336 tnx.

Goëlette Lusteria, P Bergeron, Cap Charles—A Rutherford, agent, 104 tnx.

DÉPARTS.

Brigantin Anna McN, E W Night, Cardenas—T & F Cushing 350 tnx.

Barque Valayra, H McKenzie, Buenos Ayres—H McKay, agent, 650 tnx.

Goëlette A B, C Bernier, St Pierre Terreneuve—Loyer, Hudon & cie, agents, 45 tnx.

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVÉ.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 22—M. Thomas Murry, de Pembroke, a lancé son adresse en opposition à la candidature de Sir Francis Hincks. Il se présente comme indépendant.

La section 9ème de l'intercolonial a été accordée à MM. Bertram et Cie, de Québec, à raison de $154,897, ou de $11,899 par mille ; la section 12ème a été donnée à MM. Summer et Summer, de Montréal, N. B. pour $597,660 ou $24,378 par mille.

Le choix des commissaire a été endossé par le Conseil Privé.

MM. Brydges et Potter laissent Ottawa demain ; ce dernier a l'intention de se rendre à l'Ouest pour examiner le système américain de chemin de fer.

M. Sanford Fleeming part demain pour revenir mardi.

Le juge Day et l'hon. M. Dunkin sont arrivés aujourd'hui.

L'hon. M. Wood est en ville depuis trois jours.

Il est probable que les arbitres se réuniront demain.

Toronto, 22—Le Capitaine Paterson commandant de la batterie de la garnison de Toronto a résigné, vu que le Colonel Durie avait donné ordre au Capt. Grey de se rendre à Gederick avec un détachement au lieu de transmettre les ordres de l'Adjudant Général au Capt. Paterson. On craint que les hommes ne suivent l'exemple de leurs commandants.

Hier soir bon nombre d'émigrants sont arrivés ici.

50 anglais s'établissent à Toronto, 45 s'en vont dans d'autres parties du Canada et 135 allemands prendront le chemin des Etats-Unis.

La grande loge des Templiers de l'Amérique anglaise est en session. De nombreuses délégations s'occupent de considérer les meilleurs moyens de propager les principes de la tempérance et d'amoindrir le trafic des liqueurs spiritueuses.

Le Conseil du comté de Simcoe a fait une excursion hier sur le chemin de fer du Nord et a dîné le soir au Queen's Hotel.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 22—Une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir ici ce matin. A Beauport et à Charlesbourg, la secousse fut assez violente pour faire craquer les murs des maisons. Un cheval alors sur le marché fut jeté par terre par le choc et la charrette fut précipitée à quelques pas de sa charrette. On ne mentionne pas d'autres dommages à la propriété et non plus que d'autres accidents personnels.

On pense que le district du Saguenay a dû éprouver une terrible secousse.

Le corps d'un homme qu'on suppose être Fortier, âgé de 24 ans, a été trouvé flottant dans la rivière aujourd'hui.

Arrivages de la mer.—Le Schooner Marc, Seraphinee, Mary Ann, le brigantin Messenger, la barque Matilda, Octerie, est passée avec une cargaison générale pour Montréal.

Les barques Congress et Lady Milne sont passées ici cette après-midi.

Temps doux comme en été.

Pointe au Père, 22 à 6:15 p. m—Le steamer *City of Quebec* est monté à 4 hs p. m.

Trois vaisseaux pour destination étrangère et 4 pour l'intérieur sont passés aujourd'hui.

Grand vent du sud d'ouest.

Temps nuageux. Apparence de pluie.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMÉRIQUE.

Nashville, Tenn., 21.—La législature a procédé 4 fois au ballottage aujourd'hui pour l'élection d'un sénateur pour les Etats-Unis. Le dernier scrutin a donné le résultat suivant : Johnson, 48 ; Etheridge, 31 ; pour divers candidats 24. Il ne manquait à Johnson que 4 votes pour qu'il fut élu.

New-York, 21—Un télégramme spécial du *Post* de Washington dit : Des mesures doivent être prises par le gouvernement américain pour la libération des citoyens américains, incarcérés dans les prisons d'Angleterre pour complicité dans les mouvements féniens.

Déjà une correspondance a eu lieu entre le Secrétaire Fish et M. Gladstone en rapport avec cette question, mais aucune requête positive n'a encore été faite pour l'élargissement des prisonniers. Durant l'entrevue hier soir, le Président dit à M. Moriarty que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement anglais envers les Etats-Unis n'était ni honorable, ni courtoise, mais il pensait que lorsqu'on saurait que ce gouvernement est décidé à protéger tous ses citoyens, on reviendrait à des idées plus conciliatrices et que ceux qui sont maintenant détenus seraient libérés.

Washington, 21. — Le Président Grant a spécialement ordonné la capture du vaisseau pirate *Cuba*, étant déterminé à s'en tenir strictement à l'esprit et à la lettre des lois de la neutralité. Le procès des affaires se continuera cependant, comme s'il n'y avait pas de saisie.

Augusta, 22.—Une secousse de tremblement de terre s'est faite sentir ici aujourd'hui et dans les environs ; elle a duré plus d'une minute.

On l'a ressentie tout le long de la grande rivière.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique.)

Londres, 22.—Consolidés à 93⅞ pour les deux, bons américains à 81⅞. Erié 22. I. C. 95⅞. G W 25⅞.

Paris, 22.—Bourse ferme et tranquille. Rentes 21f 42c.

Liverpool, 21.—La laine et la filature des manufactures de Manchester lourdes. Blé lourd. Blanc de Californie 10s 8d. Blé rouge de l'ouest 9s 4d. De l'hiver 9s 8d.

Farine 24s. Fromage 77s 7d. Les recettes de blé pour les trois derniers jours ont été de 55,000 boisseaux dont 40,000 étaient de blé américain.

Anvers, 22.—Pétrole tranquille et ferme à 55½.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMÉRIQUE.

New-York, 22.—Des dépêches établissant que le tremblement de terre dont on a déjà parlé, s'est fait terriblement sentir à Concord et Vandis, ainsi que dans d'autres parties du New-Haven et sur toute l'étendue du Maine et du Massachusetts.

St. Louis, 22.—Un parti de mineurs est arrivé au Eervon, venant d'une place à 425 milles au Nord. Ils avaient été forcés de partir par les sauvages appelés les *Pieds noirs*, qui refusaient de leur vendre des provisions.

Washington, 22.—On pense que le Président, dans son message, devra recommander que le tarif du revenu de l'intérieur ne soit pas changé pour un an, après quoi l'administration pourra faire une réduction notable dans la taxation sans qu'il en résulte aucun dommage.

Havane, 22—Quelques escarmouches ont eu lieu dans le district de Courton Villas durant lesquels six insurgés ont été tués ; les rebelles ont fait leur apparition à Trinidad.

Dans un engagement à Sierras Muvas, les cubains ont eu sept de tués.

San Francisco, 22—On dit que le nouveau chemin de fer doit être construit à travers la vallée Vallego, parallèle au chemin de fer Pacifique de Californie ; le terminus du chemin sera à une baie de San Francisco, près d'Oakland et sera en connexion avec le chemin de l'est.

Le capital est de $4,000,000.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Madrid, 22.—On a lieu de croire que le Duc de Montpensier sera l'heureux candidat au trône d'Espagne.

Londres, 22.—Il s'est tenu hier un immense meeting du clergé, présidé par l'archevêque French.

Il fut décidé par une grande majorité que les laïques avaient droit de décider sur des matières de doctrine et de discipline.

Alexandrie, 22.—L'Impératrice Eugénie est arrivée ici de Constantinople, hier soir, à une heure très avancée.

Madrid, 22.—Le pays est tranquille et le célèbre meneur républicain dans les Cortès, a été arrêté.

Port au Prince, 22.—Les nouvelles du Nord sont favorables au gouvernement. Il y a eu un engagement près du Cap Haytien entre les deux vaisseaux de guerre *Salnave* et *Alexandre* et les vaisseaux des rebelles *Quaker City* et *Florida*. Le combat se termina par la perte du premier vaisseau ci-dessus mentionné. Subséquemment le *Quakers City* commença par bombarder le Fort Picolett, une des places les plus fortes du Cap Haytien, mais le craignit que la première arrivée du Nord n'apportât le nouvelle que la ville avait été prise par les insurgés.

Madrid, 22—La presse demande fortement l'élection immédiate du roi, on a suggéré l'élection d'Espatero au trône pour la vie et désigne le Duc de Gênes comme son successeur.

Il est question aux Cortès d'ordonner de nouvelles élections pour remplacer les députés qui se sont joints aux révoltes.

Paris, 22—On affirme que plusieurs députés se proposent d'introduire une loi à la prochaine session pour annuler le décret de 1852, confisquant les propriétés des Prince d'Oleans.

La *Patrie* rapporte que les ultra radicaux visitent les ateliers pour inciter les ouvriers à prendre part à la démonstration du 26 courant.

La presse dit qu'un comité révolutionnaire de Paris a donné avis aux ouvriers des provinces qu'il y aurait un soulèvement général, le 26 courant ; les journaux radicaux n'approuvent pas la manifestation.

Il est rumeur que Leduc Rollin, Felix Pyate, Victor Hugo, Louis Blanc et autres ultra radicaux, se presenteront comme candidat pour le corps législatif lors des quelques élections qui auront lieu à Paris.

Il y a eu un duel entre le comte Benmont et le duc de Feiz James ; le dernier a été dangereusement blessé.

Triest, 22—L'insurrection a été supprimée à Catara en Dalmatie ; il y a eu un peu d'effusion de sang, mais l'ordre est à présent rétabli.

NAISSANCE.

—En cette ville, le 20 du courant, la Dame du Conseiller James McShane, un fils.

—En cette ville, le 20 courant, la Dame de M. T. Doctronée Mercier, une fille.

BAZAR.

LUNDI, le 25 courant, et les jours suivants, il se tiendra dans l'ÉCOLE ST. JACQUES, coin des Rues St. Denis et Migeonne, le Bazar annuel pour les œuvres des Sœurs de la Providence.

Les personnes qui s'intéressent à ce Bazar sont respectueusement priées d'envoyer les lots à l'Asile de la Providence.

Montréal, 23 Octobre 1869. 39—st

BAZAR !

UN BAZAR s'ouvrira le 18 du courant, dans les SALLES DE LA MAITRISE ST. PIERRE.

On espère que les personnes charitables voudront bien l'encourager.

12 Octobre. 29—g

THEATRE ROYAL.

DERNIER SOIR DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE !

SAMEDI, 23 OCTOBRE

Sur demande, le grand drame en 5 Actes, de

LES DEUX SERRURIERS !

PAR LA COMPAGNIE ENTIÈRE.

Loges privées, $4.00; Balcon, 50 cts; Secondes, 37½ cts; Parterre, 25 cts.

Portes ouvertes à 7½ la représentation commencera à 8½ précises.

Les sièges peuvent être retenus, sans supplément, au magasin de musique de M. H. Prince.

28 Septembre. 17

Grandes Courses en Vélocipède

AU

ROND ST. JACQUES,

RUE AMHERST, PRES LA RUE ONTARIO,

A 4½ HEURES P. M.

DIMANCHE, 24 OCTOBRE COURANT

1o. Grande Course en Vélocipède, pour une Bourse de $50 entre M. J. PAQUETTE, le grand vélocipédiste, et M. BLONDIN, second champion du Rond St. Jacques. Cette course se fera en neuf tours, 3 tours à la fois et 2 dans 3. Cette course promet d'être très intéressante, car M. Biondin est surpassé de très peu par M. Massan.

2o. Une Course de trois tours, pour une Bourse de $4, est ouverte à tous compétiteurs qui n'ont jamais gagné de bourse, en payant 50 cts d'entrée.

3o. Une Course de trois tours, pour une Bourse de $5, est ouverte à tous compétiteurs, en payant 50 cts d'entrée. Les champions ne seront point admis.

La célèbre TROUPE TRUDEAU jouera sur la Trapèze et les Echelles Périlleuses.

Le célèbre ACROBATE de 11 ans, le jeune TRUDEAU, fera ses exhibitions sur le Fil de Fer, d'après un programme tout à fait nouveau et merveilleux.

Un corps de musique jouera pour l'occasion.

Prix d'entrée : 5 cts : sièges réservés : 5 cts extra.

23 octobre—39

Conférence Publique

Le CERCLE ST. PIERRE inaugurera ses séances littéraires, JEUDI, 28 Octobre, dans la vaste salle de la MAITRISE ST. PIERRE.

M. JOSEPH TASSÉ, l'un des Rédacteur de la *Minerve* et membre du Cercle, donnera une Conférence sur

" UNE PAGE D'HISTOIRE PARLEMENTAIRE. "

Le corps de musique de la Maîtrise exécutera plusieurs morceaux.

Les sièges seront réservés pour les Dames.

La séance commencera à 8 heures précises P. M.

Par ordre,

ALPH. VILLENEUVE,
Secrét. C. St. P.

23 octobre—39

Société Mutuelle de Construction

DE MONTRÉAL.

L'Assemblée pour la NEUVIÈME APPROPRIATION, qui sera accordée au plus haut soumissionnaire—aura lieu dans la Salle de l'ASSOCIATION MERCANTILE, Rue St Bonaventure, MERCREDI, le 10 NOVEMBRE prochain, à SEPT HEURES ET DEMIE du Soir, précises.

L. H. CAARBONNEAU,
Sec.-Trés.

23 Octobre. 39

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN IVERS, de la Cité de Montréal, marchand-tailleur et commerçant, FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, numéro 87, rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, MARDI, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, à DIX heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic par Interim.

Montréal, 23 octobre 1869—39 ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

ABRAHAM BRAHADI, de la Cite de Montréal, commerçant, FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, numéros 247 et 249, rue Notre-Dame, en la Cité de Montréal. LUNDI, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE, à DIX heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic par Interim.

Montréal, 23 Octobre 1869,—39 ds

Acte concernant la Faillite 1869

LOUIS OLYMPE TURGEON, Commerçant de la Cité et du District de Montréal,

Demandeur,

vs.

ANTOINE DARCHE et DAVID DARCHE, tous deux Associés, de la Paroisse de Chambly, dans le District de Montréal, faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison sociale de "A. DARCHE & FRÈRE,"

Défendeurs.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, Vingt et unième jour d'octobre 1869—

NITRO-KALI DE GOULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS :

Kerry Frère & Crathern,	Evans, Mercer & Cie.,
Lymans, Clare & Cie.,	E. D'Avignon,
Picault & Fils,	Tate & Coverton,
H. R. Gray,	R. Spencer,
Sutherland,	McCrory,
J. Coyle,	P McCrory,
Devins & Bolton,	W. McGibbon,
Dufresne & McGarity,	W. McLaren,
C. Reay,	J. Hutchison,
A. Shannon,	R. Foster,
R. Edson,	R. McIntosh,
J. Laverty,	W. McGowan,

&c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur,

J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.

10 Juillet. 254

CARTE.

M. WILLIAM BEAUCHAMP

Mieux connu sous le nom de professeur BEAUCHAMP, (ci-devant chez J. Palmer,) Coiffeur, de Rue Craig, No. 641, désire remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'on lui a donné durant les derniers six mois.

Son établissement comprend des appartements de Coiffure et de Teinture pour Demoiselles, Dames et Messieurs, qui ne sont inférieurs à aucuns de ce genre dans la Cité.

Le Professeur et ses employés seront toujours à la disposition du public, qui voudra bien les honorer d'une visite.

Cet établissement vient de recevoir d'Allemagne un assortiment de miroirs si en renom et si recherchés sur le continent de l'Europe.

Le département des Dames est présidé par Madame Beauchamp, et possède un assortiment complet de tous les articles nécessaires à la Coiffure des Dames comprenant des Chignons, &c., &c. et le célèbre Tonique Myrophean pour les cheveux.

On a constamment en mains des Perruques de toutes sortes, Meilleure parfumerie Parisienne.

Souvenez-vous de l'adresse : 641, Rue Craig, quelques portes à l'Est de la Rue Bleury.

12 Octobre. 29—ds k

GRANDS AVANTAGES

POUR CEUX QUI

Veulent Annoncer !

LE PLUS GRAND

ALMANACH ILLUSTRÉ

QUI AIT ÉTÉ PUBLIÉ

EN CETTE VILLE.

L'ALMANACH

DE LA

SEMAINE AGRICOLE

POUR 1870.

Nous publierons le PREMIER DU MOIS PROCHAIN L'ALMANAC ci-dessus. Comme nous avons décidé de prendre des ANNONCES pour cette publication. Cet ouvrage sera distribué dans toutes les Villes et Villages du Bas-Canada et la vallée de l'Ottawa gratuitement. Les annonces seront prises à bon marché. S'adresser de suite.

25,000 COPIES

Seront envoyées par tout le Canada gratuitement

23 Octobre. 39—1

OUVRAGES SUR LE CANADA !

CHARLEVOIX.—Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le Journal Historique d'un voyage fait, par ordre du Roy, dans l'Amérique Septentrionale. Paris, Didot, 1744. 3 volumes in-4to, pleine reliure en veau, avec cartes et figures.

Cet exemplaire d'un ouvrage, qui se fait de plus rare, est dans un parfait état de conservation. C'est, sans contredit, un des plus beaux qu'il y ait en Canada. La rencontre d'un pareil exemplaire de Charlevoix est une bonne fortune pour un bibliophile.

FARIBAULT.—Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie et autres lieux, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France, avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires. Québec, 1837. 1 volume in-8, demi-reliure en veau.

Bel exemplaire d'un ouvrage rare et précieux.

BOUCHETTE (Joseph), *Arpenteur Général de la Province du Bas-Canada.*—The British Dominions in North America, or a Topographical and Statistical Description of the Province of Upper and Lower Canada, the Islands of New-foundland, Prince Edward and Cape Breton, including considerations on land granting and emigration, and a Topographical Dictionary of Lower Canada. To which is annexed : the Statical Tables and Tables of Distances, published with the author's Topographical Maps Lower Canada, in consequence of a vote of the Provincial Legislature. Embellished with vignettes, views, landscapes, plans of towns, harbours, etc. ; containing also a copious Appendix. London, 1831. 3 volumes in-4to.

RELATIONS DES JÉSUITES,—contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, de 1611 à 1622. 3 volumes grand in-8, demi reliure chagrin et toile.

FRANCHÈRE.—Relation d'un voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique septentrionale, dans les années 1810, 11, 12, 13 et 14. Montréal, 1820. 1 volume in-8 relié.

LORD SELKIRK.—Statement respecting the Earl of Selkirk's settlement upon the Red River, in North America ; its destruction in 1815 and 1816 ; and the massacre of Governor Semple and his party. With observations upon a recent publication, entitled "A narrative of occurrences in the Indian Countries," &c. London, 1817. 1 volume in-8.

Ouvrage rare.

BRESSANY.—Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Traduit de l'Italien et augmenté d'un avant-propos, de la biographie de l'auteur, et d'un grand nombre de no es et de gravures par le R. P. F. Martin, de la même Compagnie. Montréal, 1852. 1 volume in-8 relié.

GÉRIN-LAJOIE. — Catéchisme politique ; ou éléments du Droit Public et constitutionnel du Bas-Canada, mis à la portée du peuple ; avec un Appendice contenant les dispositions encore en force des capitalistes, du traité de paix, et des actes constitutionnels du Canada ; le texte de l'Acte d'Union des deux Provinces et des amendements qu'il a subis depuis sa passation, ainsi que divers autres renseignements d'utilité générale. Aussi, plusieurs tableaux présentant une liste complète des Membres de l'Assemblée Législative, du Conseil Législatif et du Conseil Exécutif du Bas-Canada, depuis l'établissement du Gouvernement Représentatif en ce pays jusqu'à nos jours. Montréal, 1851.

DE GASPÉ.—Les Anciens Canadiens. 1 volume in-8 relié.

BIBAUD, Jeune.—Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique. Les Institutions de l'Histoire du Canada, Tables historiques Canadiennes, un Petit Dictionnaire biographique Canadien tiré d'ouvrages étrangers, et plusieurs autres Pamphlets du même auteur. 1 volume in-12 relié.

TACHÉ (J. C.)—Esquisse sur le Canada considéré au point de vue économiste. Paris, 1855. 1 volume in-18, demi reliure en chagrin.

DUSSIEUX.—Le Canada sous la domination française, d'après les archives de la Marine et de la Guerre. 1 volume in-12, avec une carte.

FERLAND—Cours d'Histoire du Canada. 2 volumes in-8.

MEILLEUR.—Mémorial de l'Education du Bas-Canada, étant un exposé des principaux faits qui ont eu lieu relativement à l'Education, depuis 1615 jusqu'à 1855, inclusivement. 1 volume in-12 relié.

DRAPEAU—Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans 1851 à 1861. 1 volume in-8, demi-reliure chagrin.

LAVERDIÈRE.—Histoire du Canada, à l'usage des maisons d'Education. 1 volume in-12.

BÉDARD.—Histoire de cinquante ans (1791-1841) ; Annales Parlementaires et politiques du Bas-Canada depuis la constitution jusqu'à l'Union. 1 volume in-8.

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue St. Paul.

Montréal 23 Octobre. 39

Petit Sac Perdu.

Oublié dans un des Bancs de l'Eglise Paroissiale par une Dame UN PETIT SAC dans lequel se trouvait une faible somme d'argent. Celui qui le rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

23 Octobre. 39—p

MAISONS A VENDRE.

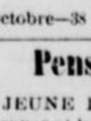

A vendre, ces deux résidences solidement construites en brique, situées au coin des rues Courville et Ste. Hypolite, et tout près de la voie du passage des chars. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à présent à d'excellents locataires.

Titres parfaits. Conditions libérales.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements
32, Rue St. Jacques.

22 Octobre—38 dm k

Pension Demandée.

Un JEUNE HOMME bien instruit désirerait pensionner et loger dans une famille française. Il prendrait ses dîners en ville.

S'adresser au No. 475, rue St. Paul.

15 octobre. 32

La Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

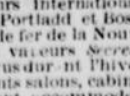

Le superbe vapeur en fer *CITY OF QUEBEC*, Capt. Thomas Connell, laissera le Quai des Indes Orientales, MARDI, 26 Oct., à 4 h. P.M., pour PICTOU, N. E., arrêtant à la Pointe aux Pères, Gaspé, Percé, Chatham, New Castle, Miramichi, Shédiac et Charlottetown, Isle du Prince-Edouard.

Communiquant à Shédiac avec un autre vapeur pour l'île du Prince Edouard, chemin de fer E. et N. A. R. à St. Jean, N. B., et de là avec les vapeurs Internationaux pour Frédéricton, Eastport, Portland et Boston, et à Pictou avec le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse pour Halifax.

Les vapeurs *Secret* et *City of Quebec* ont été pourvus durant l'hiver dernier, de nouveaux et élégants salons, cabines et pont de promenade, et peuvent accommoder au-dessus de 100 passagers de cabine et autant d'entrepont.

Le prix des Billets de passage de Montréal à Halifax est de $13.50, sans cabine ni repas ; avec cabine et repas $20.00.

Le prix des Billets de Montréal à St. Jean, N.-B., est de $12 50, cabine et repas non compris ; avec cabine et repas, $14.50.

De Montréal à Eastport,	sans repas ni cabine.		$14
Do	Portland,	do do	$16
Do	Boston,	do do	$17

Pour le fret et le passage, s'adresser à

W. MOORE, Directeur,
Québec.

G. HEUBACH, Agent,
31, Rue St. François-Xavier, Montréal.

23 octobre—39

VENTE PAR ENCAN

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE TRES IMPORTANTE DE

200 LOTS A BATIR

Ayant chacun 30 à 33 pieds de front sur 110 de profondeur.

18 LOTS sur le CANAL et le BASSIN BREWSTER

Ayant chacun à peu près

30,000 Pieds Carrés en Superficie

Comprenant le

MOULIN A SCIE A VAPEUR ET LE POUVOIR D'EAU

et de plus une superficie de 88,000 pieds carrés qui l'environne, ainsi que l'usage du Bassin Brewster, connus comme étant la propriété "BREWSTER," située directement en dehors de la BARRIÈRE DE PÉAGE DE LA RUE ST. JOSEPH, à proximité des grandes manufactures et des chantiers de navires. Ces terrains immenses et magnifiques seront vendus aux salles de JOHN J. ARNTON, 364, rue Notre-Dame, MERCREDI, le 27 OCTOBRE.

On se propose de vendre ces terrains à tant par pied carré en superficie.

Les acheteurs devront donner un à-compte raisonnable sur chaque lot.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

21

Vente par encan d'une magnifique résidence neuve, en pierre de taille, et d'un vaste terrain sur la rue Peel, s'étendant jusqu'à la rue Stanley.

Le soussigné a reçu instruction de l'EXÉCUTEUR, de vendre à ses Salles d'Encan, JEUDI, le 28 Octobre courant, la RÉSIDENCE-VILLA et le TERRAIN ADJACENT munis de tout le confort moderne, appartenant ci-devant à FRANÇOIS LECLAIRE, Ecr, décédé, et ci-devant occupé par lui.

Cette résidence dont le front en pierre de taille est quasi *neuve* ; elle est de 44 pieds carrés (n'est bâtie que depuis quatre ans) renferme toutes les améliorations les plus récentes, le tout d'un fini qui ne le cède à aucune autre bâtisse du même genre en cette Cité.

Les Plafonds et les Corniches sont des chefs-d'œuvres de l'art.

La bâtisse est chauffée par l'appareil à vapeur de "Goold," fixé par Mitchell.

Le terrain mesure 120 pieds de front sur la rue Peel ; il a 290 pieds de profondeur et aboutit à la rue Stanley ; il est planté d'arbres fruitiers de choix.

Les étables en brique et autres dépendances sont solidement bâties.

Le site est bien recommandable.

Le tout commué. Termes libéraux. Plans visibles.

Vente à DIX heures A. M.,

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

31

VENTE IMPORTANTE

DE

Propriétés de Ville

SUR LES

RUES NOTRE-DAME, LATOUR, DU PALAIS ET GENEVIÈVE

(Par Autorité de Justice)

MARDI, 2 NOVEMBRE

A MES SALLES D'IMMEUBLES

Seront vendus, pour le compte de la Succession de feu THOS. L. JENKINS, les propriétés de valeur suivantes, sur lesquelles on trouvera des détails minutieux relativement à ses bornes et dimensions, dans les annonces officielles. Les plans exposés dans la salle du soussigné, donneront aux acheteurs une description complète et exacte des lieux.

TROIS ATELIERS et LOGEMENTS en PIERRE à TROIS ÉTAGES, Nos. 343, 345 at 347, RUE NOTRE-DAME, aboutissant au Bureau Général des Postes, et près de l'encoignure ne la rue St. François-Xavier. (Cette propriété est sans pareille sous le rapport du site et de la position.)

DEUX MAISONS EN PIERRE à DEUX ÉTAGES (et les dépendances), connues comme les Nos. 25 et 27, Rue STE. GENEVIÈVE, coin de la rue LATOUR.

TROIS LOTS VACANTS, connus comme les Nos. 9, 10 et 11 sur le PLAN, situés sur la rue LATOUR.

UNE MAISON EN PIERRE à DEUX ÉTAGES (et les dépennances) connue comme le No. 668 du Palais, coin de la rue STE. GENEVIÈVE.

UN LOT DE TERRE sur la rue STE. GENEVIÈVE, comprenant les lots Nos. 3, 4, 5 et 6, sur le plan, avec DEUX maisons en bois et en brique d'un étage et demi et les dépendances.

UN LOT DE TERRE sur la rue STE. GENEVIÈVE, comprenant les lots Nos. 7 et 8 sur le plan, avec une maison en brique et en bois d'un étage et demi.

UNE MAISON EN PIERRE à DEUX ÉTAGES (et les dépendances) connue comme le No. 663, rue du PALAIS, adjacente à l'encoignure de la rue STE. GENEVIÈVE.

DEUX LOTS DE TERRE sur la rue du PALAIS (ci-devant rue Lagauchetière) connus comme les Nos. 1 et 2 sur le plan, chacun de 30 pieds 3 pouces de front sur 116 pieds 7 pouces de profondeur, avec une ruelle en arrière, immédiatement adjacents aux susdites maisons.

Pour plus amples informations, s'adresser à W. EASTON, Notaire Public, rue St. Sacrement.

Vente à ONZE heures A. M., le 2 Novembre.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur,

38

N. B.—Les capitalistes et particuliers desirant avoir des placements réellement bons, ne devraient pas manquer de consulter les plans des susdites propriétés.—J. J. A.

EXCELLENTES PROPRIETES

A VENDRE A L'ENCAN

Situés sur le côté Ouest de la rue McGill [en face du terrain acheté par le gouvernement fédéral pour une nouvelle Maison de Douane] et vis-à-vis la place des Steamers Océaniques et du Bassin du Canal.

Le soussigné a reçu instruction de vendre à ses salles d'immeubles, MERCREDI, le 3 Novembre :

1. Le LOT angulaire formant la jonction des rues Commune, Sœurs Grises et McGill, bien adapté pour des Entrepôts, des Bureaux et pour toutes fins générales d'affaires. Son front sur la rivière est de 145 pied.
2. NEUF lots d'entrepot vacants sur la Rue McGill, traversant et fesant face à la Rue des Sœurs Grises, ayant chacun 39 pieds de largeur sur une profondeur d'une moyenne de 110 à 120 pieds.

Conditions libérales. Propriété commuable. On peut voir les plans.

Vente à DEUX heures et DEMIE.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

38

COURS PRÉPARATOIRE

DES

ÉLÈVES EN MÉDECINE

Le soussigné sera prêt, du 15 Octobre courant au 15 Avril 1870, à donner, dans les deux langues, des LECTURES sur les Branches Primaires et Finales de la Médecine.

Ls. G. TURGEON, M. D.,
Université McGill A. D. 1860,
Elève de Wecker—Clinique 1866-67,
Médecin Oculiste de la Maison Eugène Napoléon,
Paris, (France.)

4 octobre—22 m c k

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Aujourd'hui.

VENTES PROCHAINES.

SAMEDI, le 23.—Par ordre de M. Drennen, des Ateliers d'Ebéniste du Pénitencier, une vente spéciale de nouveaux et magnifiques Meubles de Salon et de Chambres à Coucher, aussi par ordre de M. Dunn, de Québec, trois Sets élégants de Salon et une magnifique Couchette en Noyer Noir, une Table de Billard, coutant $200, &c. Le tout sans réserve, vente à 10 heures.

LUNDI, le 25. — La vente considérable et hebdomadaire de Meubles de seconde main, Tapis &c., &c.

MARDI, le 26.—Chevaux, Voitures, &c., au Bazar Royal de Chevaux de Alloway.

SAMEDI, le 30.—Meubles en Bois de Rose, Acajou, et Noyer Noir de Hilton, comprenant le tout de l'excédant du stock de Meubles substantiels et élégants de Salon, Salle à Diner, Salle, Chambre à Coucher et Bibliothèque. Détails prochainement.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

36

Ce Matin.

Vente de Magnifiques Meubles par ordre du Propriétaire des Ateliers d'Ebénistes du Pénitencier ; aussi quelques Beaux Meubles de Salon par M. Drum, de Québec, et une Magnifique Couchette Sculptée manufacturée par M. Drum et coutant $300.

SAMEDI MATIN prochain, par ordre des Manufacturiers ci-dessus mentionnés et bien connus, M. SHAW vendra à ses magasins, Grande Rue St. Jacques, deux magnifiques Sets de Chambres à Coucher en Noyer, deux magnifiques Sets de Chambres à Coucher en Bois Blanc et do do en Frêne et enjolivés de Bois de Rose, une splendide Couchette Sculptée du coût de $300 (une des plus belles qu'on puisse trouver en Canada), un Set de Salon en Reps Cramoisi, deux do do très beaux en Coton, une belle Garde-Robe en Noyer par Hilton, une Table de Billard Anglaise et plusieurs autres Meubles. Le tout sera délivré le jour de la vente. On pourra voir les susdits Meubles Vendredi après-midi.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

37

Vente de Meubles, Tapis, &c.

La vente Hebdomadaire qui aura lieu LUNDI, le 25, aux magasins de M. SHAW, comprendra une grande quantité d'articles de Ménage utiles, Tapis, Gazeliers, &c., &c., &c.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

37

Vente Spéciale de Poêles.

MARDI prochain, le 26 courant, M. SHAW fera une vente spéciale de Poêles de Cuisine et de Salon.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

37

N.B.—Ceux qui désireraient vendre des Poêles dans cette vente devront les envoyer une journée d'avance.

AVIS SPÉCIAL.

M. SHAW, ENCANTEUR, est à faire actuellement en Catalogue, de deux BIBLIOTHÈQUES, qui seront vendues le ler NOVEMBRE. Ceux qui désireraient vendre à cette vente leurs Bibliothèques entières ou seulement une partie voudront bien envoyer les Livres avec une liste le ou avant MARDI, le 26 courant.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

39

J. E. D'AVIGNON

CHIMISTE ET DROGUISTE,

A VENDRE

Les Drogues et les Préparations Chimiques

LES PLUS PURES,

TEINTURES, PARFUMERIES

ET

Autres articles de Toilette

Les ordres des Marchands de la Campagne sont exécutés très promptement à des prix très réduits pour argent comptant.

DÉPOT POUR LA

POUDRE A BOULANGER D'AVIGNON

AGENCE CANADIENNE POUR

L'ONGUENT ECLECTIQUE

ET LA

Poudre de Santé de De Rome

DISPENSAIRE DE LA CITÉ

252, Rue Notre-Dame,

(*VIS-A-VIS M. T. MUSSEN*), *MONTRÉAL.*

21 Octobre. 37—r

279, Rue Notre-Dame

J. ANDREW GRAHAM

Offre en vente son Stock considérable d'ALBUMS à des prix réduits.

ALBUMS pour Portraits de Cabinet.

Le plus Grand Assortiment d'ALBUMS en cette ville.

PAPETERIE de toutes espèces aux plus bas prix.

LIVRES DE PRIÈRE, CHAPELETS, STATUETTES, &c., &c.

MAGASIN DE PAPETERIE,

279, Rue Notre-Dame

☞ Cette Maison n'a aucun rapport avec aucun autre établissement d'affaires de cette ville.

14 Octobre. 31—ds k

A VENDRE.

Le soussigné ayant abandonné le journalisme, offre en vente la propriété de deux journaux dont l'un porte pour titre *Le Journal de Sorel* et l'autre *The Sorel Advertiser*, ainsi qu'un matériel complet d'imprimerie comprenant une grande presse, une petite presse à job, une presse à presser le papier, des chassis de toutes grandeurs, caractères de goût, &c, &c.

Les deux journaux susnommés sont publiés actuellement en la ville de Sorel et comprennent une circulation assez considérable.

Les livres de comptes et toutes les dettes dues à l'établissement seront transférés à celui qui achètera.

Conditions faciles. S'adresser au Bureau de *La Minerve*.

J. F. DUBREUIL,
Propriétaire.

23 Octobre. 39—ds k

HISTOIRE ET STATISTIQUES

DES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Par H. GIROUX.

On peut se procurer cette intéressante brochure chez MM. J. B. Rolland & Fils, Fabre & Gravel, Beauchemin & Valois, Z. Chapeau, L. Perry, Libraires, et au Bureau de *La Minerve*, pour

20 Centins l'Exemplaire.

22 octobre—g 38

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF..................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES
EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MacDOUGALL, Ecuyer,
THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, de MM. W. Dow, & Cie. ;
C. J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,
HON. THOS. RYAN, Sénateur ;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON.
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.
Montréal, 8 Mai 1869—202 a

Compagnie d'Assurance Mutuelle
CONTRE LE FEU
De la Cité de Montréal.
DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

R. A. R. HUBERT, ÉCR, | ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR
A. C. LARIVIÈRE, ÉCR., | JEAN BTE ROMIER, ÉCR
ROMUALD TRUDEAU, ÉCR | NAZ. VILLENEUVE, ÉCR
JAMES E. MULLIN, ÉCR., | FERDINAND. PERRIN, ÉCR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr, chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier,
Montréal octobre.—38 o D

COMPAGNIE D'ASSURANCE
GUARDIAN
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,
No. 11, Rue Lombard
LONDRES.

Capital souscrit, $10,000,000
Total des Fonds investis, au delà de $13,750,000
Fonds investis en Canada 100 000

Les Assurances contre les Pertes par le Feu sont effectuées aux conditions les plus libérales, ainsi que les pertes sans référence au Bureau à Londres. Aucune charge n'a payer pour Polices et Endossements.

ROBERT SIMMS & CIE.,
GEORGE DENHOLM,
Agents Généraux,
2, A LA BOURSE,
Vis-à-vis la Salle de Lecture.
19 août—288 dm k

A. MATHIEU,
AVOCAT, L. L. B.
86, Rue St. Vincent
MONTRÉAL.
26 mai 217

GUSTAVE A. DROLET.
AVOCAT,
30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE.
Montréal, 11 Mai 1869. 204

A. D. JOBIN, NOTAIRE,
A
TRANSPORTÉ SON ETUDE
DANS LE
Bureau de la Commission Seigneuriale
"INDIA CHAMBERS,"
2d étage, chambre No. 4,
No. 13—RUE DE L'HOPITAL—No. 13
23 février. 1q1—a

FOWLER & ROY,
ARCHITECTES,
Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au
No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.
H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.
14 mai—199

A. LEVÊQUE,
ARCHITECTE,
ET
agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ETRANGER.
88, Petite Rue St. Jacques.

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
la Traverse de Longueuil, Montréal
224

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 15 Sept. 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.00
8.00	.....	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	.....
		QUÉBEC.		
8.00	.....	Chemin de fer Arthabas, et Trois-Rivières	.....	7.00
11.00	.....	St. Remi et Hemmingford.	.....	3.30
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke.	6.00	1.15&7
8.00	.....	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	.....	7.00
8.00	.....	Cité de Québec p. vapeur.	.....	5.15
8.00	.....	Chemin de fer Richmond et Québec	.....	7.00
10.00	.....	Do St. Jean et Rouse's Pt.	.....	3.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	.....	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	.....	Beauharnois	7.00	.....
11.00	.....	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	.....	2.30
11.00	.....	Contrecoeur, Varennes et Verchères	.....	2.30
10.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	.....	Laprairie et St. Lambert	.....	1.15
11.00	.....	Longueuil	6.00	2.00
	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	.....
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	.....	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	.....
	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	.....
8 & 10	.....	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N. Brunswick et Isle P. E.	.....	7.00
.....	.....	Halifax, N.-E.	.....	7.00
		(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)		
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	.....	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	.....	3.30
8 & 10	.....	I. Pond & Portland	.....	1 & 7
8.00	12.30	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance via New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles : Pour Havane et Indes Occidentales, via Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	.....	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		la Ligne Canadienne.. Vendredi	.....	7.00
		do Cunard, via N.-Y.. Lundi	.....	3.30
		Brême (si l'adresse le comporte) via N.-Y....... Mardi	.....	3.30

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à .30 A. M., 1.15, 55.4 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 900 P. M.

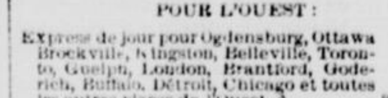

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada

1869—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1869

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires .... 6.10 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires .... 7.15 A M
Trains pour Lachine à 5.30 A. M., 7.00 A. M., 9.00 A. M., midi, 3.00 P. M., 4.40 P. M., et 5.00 P. M.
Le train de 12.00, Midi, va à la frontière

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond e les stations intermédiaires .... 7.00 A M
Express pour Boston .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central .... 4.30 P M
Express pour Québec et Island Pond .... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à .... 6.30 A M
Do do do do do .... 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à .... 10.10 P M
Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).
Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.
Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.
Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.
Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.
On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.
Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations s'adresser aux guichets, Station Bonaventure et 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 27 septembre 1869.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE
MONTRÉAL et QUÉBEC.

A partir de MERCREDI, 15 courant, les vapeurs QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :
Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.
Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe, Souper et Chambre inclus, $3
Seconde Classe..................... $1

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapeur.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE
Agent Général
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 15 sept. 1869.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de MERCREDI, le 6 OCTOBRE, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :
Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.
Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.
Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamachiche, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.
Vapeur MOUCHE-A-FEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivée du *Trois-Rivières* à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.
Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M.
Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M.
Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à deux heures P. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 5 octobre 1869. 206

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

A partir de LUNDI, le 27 Sept. et jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capt. Hébert, fera ses voyages comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,
De Laprairie—à 6.30 a. m., 9.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal —à 7.30 a. m., 11.00 a. m. et 4.00 p. m.

LES MERCREDIS ET SAMEDIS,
De Laprairie — à 6.30 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal — à 11.00 a. m. et 4.00 p. m.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.
5 juin—225 x k

VAPEUR POUR ST. LAMBERT.

SAISON DE 1869.

Pour l'accommodement des familles résidant à Montréal, qui ne laissent pas la ville durant les mois de l'été, on a décidé de vendre des Billets Trimestriels de Famille aux prix réduits suivants, savoir :

Billet Trimestriel de Famille bon pour un homme, une femme, deux enfants et une servante.................. $5.00
Pour chaque enfant additionnel $1.00

Ces billets seront bons pour tous les voyages réguliers du bateau pour trois mois à dater du jour de leur émission, et offrent la chance de laisser la ville à peu de frais durant ces temps de chaleur et de poussière, et permettent d'aller respirer un air frais et une brise froide sans qu'on ait le trouble et les dépenses à faire lorsqu'on veut aller à la campagne.
Le vapeur (si le temps le permet) voyagera régulièrement suivant ce qui est annoncé par la table des heures de voyage.
On peut obtenir des billets de famille aux prix susdits du Capt. HEALEY, à bord du vapeur ou de JOHN B. HELLIWELL, agent à commission, 504, rue St. Paul.
14 juillet 257

Compagnie Générale Transatlantique.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

VILLE DE PARIS, Surmont, Samedi, 2 Oct.
LAFAYETTE Rousseau, Samedi, 16 Oct.
PEREIRE, Duchesne, Samedi, 30 Oct.
SAINT LAURENT, Lemarie, Samedi, 13 Nov.

Prix du Passage en Or, y compris le Vin
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première Cabine, $160 | Seconde Cabine, $75
POUR PARIS :
(Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord)
Première Cabine, $145—Seconde Cabine, $78

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennuis et d'argent.

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
T. W. GRIFFITH & CIE,
Coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement, Montréal.
19 juillet—261 r

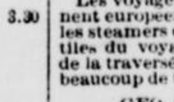

COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS—Arrangements d'été, 1869.

Les passagers ont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian	3000 tons	[En construction]
Prussian	3000 "	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian	2700 "	Capt. J. Wylie.
Nestorian	2700 "	Capt. A. D. Aird.
Moravian	2650 "	Capt. Brown.
Peruvian	2600 "	Capt. Ballantine.
Germany	3250 "	Capt. J. Graham
European	2646 "	Capt. Bouchette
Hibernian	2434 "	Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian	2300 "	Capt R. S. Watts.
North-American	1784 "	Capt. Richardson.
Damascus	1600 "	Capt. Trocas.
Ottawa	1831 "	Capt. Archer.
St. David	1650 "	Capt. Scott.
St. Andrew	1432 "	Capt. Ritchie.
St. Patrick	1207 "	Capt. H. Wylie.
Norway		Capt. C.N. Mylins
Sweden		Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) laisseront Québec comme suit :

NESTORIAN.............. 13 Octobre
NORTH AMERICAN...... 30 "
NOVA SCOTIAN........... 6 Novembre
MORAVIAN................. 13 "
HIBERNIAN................ 20 "
PERUVIAN.................. 27 "

Prix du Passage de Québec :—
Cabine........................ $70 à $80
Entrepont.................... $25

Les Steamers de la Ligne Glasgow (faisant voile de Glasgow chaque MARDI, et de Québec pour Glasgow chaque JEUDI) partiront de Québec comme suit :

OTTAWA.................... 21 Octobre
ST. DAVID.................. 4 Novembre
ST. ANDREW............... 11 "
ST. PATRICK............... 18 "
DAMASCUS................. 25 "

Prix du passage de Québec :—
Cabine.............. $60
Entrepont.......... 26

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.
Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.
Pour fret et autres particularités, s'adresser
A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & CO ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & CO. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune
Montréal, 31 Mai 1869 1869—22

POUR CHICOUTIMI.

Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS,

Laissera le Quai St. André, tous les Samedis matin à 7 heures, durant tout le mois de Septembre, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement, Baie Murray, Rivière du Loup et Tadousac.
En revenant, le "Clyde," partira de Chicoutimi à 3 heures Dimanche après-midi, laissant la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M. tous les Lundis.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

RIVIERE DU LOUP ET BAIE MURRAY

Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS,

Durant tout le mois de Septembre, laissera le Quai St. André tous les Mercredis et Samedis matins à 7 heures, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement et Baie Murray.
En revenant, laissera la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M., tous les Lundis et Jeudis matins. Pour la commodité des familles qui reviennent, le "Clyde," restera au Quai de la Rivière du Loup tous les Mercredis soirs.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

Compagnie de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

LIGNE HEBDOMADAIRE DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUÉBEC, LE NOUVEAU BRUNSWICK ET LA NOUVELLE ÉCOSSE

Le superbe vapeur en fer *GASPÉ*, Capt. Davidson, laissera le Quai des Indes Occidentales, MARDI, le 19 Octobre, à 4 heures P. M., pour PICTOU, N.-E., arrêtant à la Pointe-au-Père, Gaspé, Percé, Dalhousie, Chatham, New Castle, Miramichi, Shédiac.
Le steamer arrête en connexion à Pictou avec le chemin de fer d'Halifax, N.-E., à Shédiac avec le chemin de fer de St. Jean, N.-B., de là par les steamers internationaux à Easport, Portland, Boston et Fréderiction.

BILLETS DIRECTS :

A Halifax, N.-E., (sans les repas)........ $12.50
" avec les repas.......... 17.00
Billets de première classe à St. Jean, N.-B., sans les repas.................. 11.00
avec les repas.................. 16.00
Pour fret et passage, s'adresser à
W. MOORE, Gérant,
Québec.
G. HEUBACH, Agent,
31, rue St. François-Xavier, Montréal.
13 octobre—30

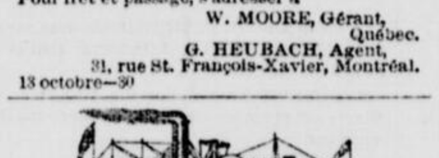

EXCURSIONS à LONGUEUIL

A BORD DU
VAPEUR "LONGUEUIL,"
Jusqu'à nouvel ordre.

Les Dimanches { du Pied du Courant à 1.30 P. M. / de Longueuil à 2.00 P. M.

Et alternativement toutes les demi heures jusqu'à 6½ heures du Pied du Courant.
26 juin—cJ 243

COMPAGNIE de NAVIGATION de L'OUTAOUAIS.

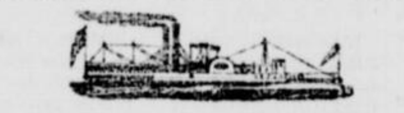

Steamers de la Malle 1869.

De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham. Les superbes et rapides steamers neufs, *Prince of Wales*, Capt. H. W. Shepherd, *Queen Victoria*, Capt. A. Bowie.
Un train laisse chaque matin à SEPT heures, (les Dimanches exceptés) le Dépôt de la Rue Bonaventure, en connection, à Lachine, avec le steamer *Prince of Wales* (Déjeuner) pour Carillon, en traversant le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes, de Carillon par chemin de fer à Grenville, relie le steamer *Queen Victoria* (Diner) pour Ottawa.
EN DESCENDANT—Le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M. ; les passagers arrivant à Montréal à 4.45 P. M.
Le comfort et la bonne administration cette ligne sont sans égal, et le voyageur jouit le long de la route des scènes les plus pittoresques et le plus sédulsantes.
Les touristes désirant faire un voyage d'agrément peuvent se procurer des billets de Retour de Montréal à Carillon, bons pour un seul jour au prix d'un seul billet.
Les passagers pour les célèbres Sources Calédonia seront débarqués à L'Orignal.
Les *Paquets par Express* seront transportés tous les jours à toutes les stations de la route.
On pourra se procurer des billets de passage d'aller, retour ou d'excursion à Ottawa et les points intermédiaires au bureau, bâtisses de la Librairie Mercantile, Rue Bonaventure, ou à bord du steamer.
On peut aussi se procurer des billets d'aller et retour pour Ottawa au Dépôt Bonaventure.

Steamer de marche DAGMAR,
Capitaine McGOWAN.

EN MONTANT.—Laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et Samedis à 6 A.M.
EN DESCENDANT.—Laisse Carillon, les Lundis et Jeudis à 6 A.M.

R. W. SHEPHERD.
Mai 17 1869. 209

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE

MALLE ROYALE et ligne directe pour Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

DIRECTE ET SANS TRANSBORDEMENT.

Cette magnifique ligne comprend les VAPEURS EN FER DE PREMIÈRE CLASSE suivants :—

PASSPORT............ Capitaine Sinclair,
CORINTHIAN........ " Dunlop,
KINGSTON........... " Farrell,
SPARTAN............. " Fairgrieve,
CHAMPION........... " Carmichael,
MAGNET............... " Simpson,

L'un desquels laisse le Bassin du Canal, à Montréal, chaque matin (les dimanches exceptés) à NEUF heures, et Lachine à l'arrivée du convoi qui laisse la gare Bonaventure à MIDI, pour Hamilton et les Ports intermédiaires. En communication à Prescott et Brockville avec les chemins de fer de la Cité d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton, avec les chemins de fer pour Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie Galena, Green Bay, St. Paul, etc. ; et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chûtes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.
Les vapeurs de cette ligne sont sans RIVAUX et présentent aux voyageurs par la perfection de leurs arrangements des avantages que nulle autre ligne puisse offrir. Ils passent par tous les rapides sur le St. Laurent et au milieu du beau paysage du Lac des milles Iles pendant le jour.
La plus active expédition est donnée au fret pendant que les prix en sont aussi bas que sur les vaisseaux ordinaires.
On donne des billets de passage pour se rendre directement par le chemin de fer du Great Western.
On peut se procurer des billets ainsi que toute information à M. ROBERT MCEWEN, au bureau du fret, au Bassin du Canal ; et au Bureau 73, rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY Agent.
Malle Royale ligne directe,
Bureau, 73 rue St. Jacques,
Montréal, 28 Sept. 1869.—21

AVIS.

LE ET APRÈS LUNDI, LE 11 OCTOBRE
LE
STEAMER AURORA
LAISSERA LE
BASSIN DU CANAL
TOUS LES JOURS A MIDI
POUR
CHATEAUGUAY & BEAUHARNOIS
ET
LACHINE, à l'Arrivée du Train de 3.30 P. M.
DE MONTRÉAL.
11 octobre. r—28

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX
DU DR. AYER
Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.
Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.
Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie.
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
PRIX.............................. $1.00
HENRY SIMPSON & CIE, Montréal,
Agents Généraux.
22 juin 1869—239—a c E

SALSEPAREILLE DE AYER
POUR PURIFIER LE SANG.

La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serait guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.
Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le coeur, ou des tumeurs se former sur le foi ; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.
Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE : Feu St. Antoine, Erésipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydropisie, Maladie de Coeur, Epilepsie, Nevralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.
La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continué et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.
Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insouciants, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS,
Chimiste Pratique et Analytique,
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES
HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.
22 juin—115 qm B C

Dernière Grande Lotterie d'Etat

Garantie et controlée par le Gouvernement
AU MONTANT DE
120 Millions de Florins ou 250 Millions de Francs qui doivent être remboursés par 400,000 Primes,

EN DOUZE TIRAGES ANNUELS

De telle sorte que le premier de chaque mois aura lieu un grand tirage, dans lequel l'on tirera des prix de 20 à 500,000 francs, 10 à 450,000, 60 à 400,000 81 à 300,000, 20 à 160,000, 20 à 50,000, 121 à 40,000, 90 30,000, 171 à 20,000, 352 à 10,000, 432 à 5,000, etc., etc. jusqu'à 300 francs pour les prix les moins élevés, que l'on pourra éventuellement pour chaque bon du gouvernement.

Le prix d'un billet est de.....	25 fr.	£ 1	stg. ou $	
" " de cinq billets.......	100 "	4 "		2
" " de douze billets......	200 "	8 "		40
" " de vingt-quatre bil..	400 "	16 "		80

Le soussigné enverra des billets dans les contrées les plus éloignées, pour tous billets de Banques, ou traites sur aucune place d'affaires en Europe.

Les listes des tirages seront ponctuellement envoyées (sans aucune charge) à tous ceux qui auront pris des billets, pour montrer le résultat de chaque tirage.

Les prix seront payés à qui de droit dans toutes les villes transatlantiques.

En Allemagne seulement j'ai payé à ceux des souscripteurs qu'a favorisés la chance des premiers prix de 300,000, 200,000, 150,000, 100,000 francs, etc.

Les ordres accompagnés de remise seront exécutés avec célérité et sous la direction de

CHARLES HOLLE,
Maison de Banque à Frankfort-sur-le-Mai
(Allemagne), Rue Zeil, No. 47.
15 Juillet. 258—sm

Société de Construction Canadienne
DE MONTRÉAL

CAPITAL PERMANENT.

PREMIER DIVIDENDE SEMI-ANNUEL.

Un 1er Dividende de 5 par cent sur le Capital Permanent, pour les six mois écoulés, sera payable au Bureau de la Société, le et après le 15 octobre courant.
Le livre de transport sera fermé jusqu'au 15 courant inclusivement.

L. A. JETTÉ,
Secrétaire-Gérant.

CONVERSION DES ACTIONS MOBILES.

Les propriétaires d'actions mobiles qui désirent les convertir en permanentes, pourront le faire le et après le 15 Octobre et jusqu'au 1er Novembre prochain.

L. A. JETTÉ,
Secrétaire-Gérant.

Dépots et Prêts.

La Société de Construction Canadienne de Montréal reçoit des Dépôts à intérêt.
Elle prête sur propriétés immobilières par somme de $100 et plus.
Les prêts sont pour 1, 2, 3, 4 et 5 ans, ou même plus, suivant qu'il convient à l'emprunteur.

L. A. JETTÉ,
Secrétaire-Gérant.
Montréal, 5 octobre 1869—24

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existé sous les nom et raison de LABELLE & BERTRAND est dissoute depuis le 19 courant.

AUGUSTIN LABERGE,
PROSPER BERTRAND.
22 Sept. 1869 15—um p

AVIS.

Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit
Que tout membre qui aura payé toute redevance à Union St. Jean Baptiste d'ici au premier août prochain, aura droit à ses bénéfices.
De plus, passé le premier août prochain, tout membre qui n'aura pas payé ce qu'il doit à la dite société, elle prendra les moyens légaux à faire payer ses membres sans d'autre avis.

Par ordre,
JOHN McCOUGHAN.
20 juillet—262

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'en obtenir un acte autorisant le soussigné à garder les minutes de feu JOSEPH BELLE, Ecuier, Notaire, son père, et à en donner des copies authentiques.

C. E. O. BELLE.
Montréal, 18 septembre 1869—11 j

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour un Acte incorporant "Le Collége de Pharmacie de la Province de Québec."
Montréal, 24 Septembre 1869. 15—dm

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour l'incorporation d'une Compagnie pour la construction et la mise en opération d'un Chemin de Fer commençant à quelque endroit sur le Chemin de Fer de Montréal et Champlain entre Caughnawaga et la ligne de la frontière et aboutissant à quelque endroit entre St. Lambert et St. Jean.

SAMUEL J. W. FOSTER.
Montréal, 22 Septembre 1869. 15—j

AVIS.

Le soussigné fait défense d'avancer à qui que ce soit en son nom, et donne spécialement aux prêteurs sur gages avis de la présente défense.

E. PERRAULT,
Marchand de Cuir,
306, Rue St. Paul.
25 sept—15 m B

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.
Montréal, 25 mars 1869.—169

Avis Public

Est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour l'incorporation d'une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer, depuis la Ville de St. Jean au Bassin de Chambly, avec pouvoir de prolonger le dit chemin jusqu'à quelque point sur le Chemin de Fer du Grand Tronc entre St. Lambert et St. Hilaire et de bâtir tels quais et autres constructions qui pourront être jugés nécessaires à l'opération efficace du dit chemin.

WM. COOTE.
St. Jean, P. Q., 24 Septembre 1869. 19—dm

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour la passation d'un Acte pour incorporer la Cité de Montréal avec des amendements de la nature et de l'objet suivants : "Pour réduire le nombre des Représentants, changer la qualification des Electeurs et donner des pouvoirs plus étendus au Maire."

H. STEPHENS,
Président du Comité Exécutif,
Association des Citoyens de Montréal.
T. K. RAMSAY,
Hon. Secrétaire.
27—dm B

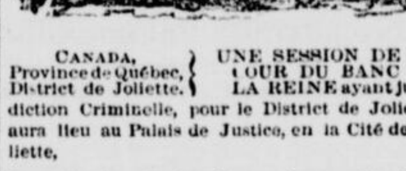

CANADA, Province de Québec, District de Joliette. } UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction Criminelle, pour le District de Joliette, aura lieu au Palais de Justice, en la Cité de Joliette,

Lundi, le Quinzième jour de Novembre prochain, à Dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne AVIS PUBLIC à tous ceux qui désirent procéder contre aucun prisonnier détenu en la prison commune de ce District, et autres, qu'ils doivent être présents, là et alors, et je donne avis à tous les Juges de Paix, Coroners, et Officiers de la Paix, dans et pour le dit District qu'ils doivent être là et alors présents, avec leurs dossiers, rôles, indictements et autres documents afin d'agir chacun en leur capacité respective.

[Par ordre.]
B. A. LEPROHON,
Shérif.
BUREAU DU SHÉRIF, 1er Octobre 1869. 31—i B

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement, (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 19 août 1869—238 A

CHEMIN DE FER URBAIN DE MONTRÉAL.

Compagnie de Chemin de Fer de Montréal.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu à leur Bureau, No. 568, rue Craig, MERCREDI, le 3ème jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI, pour l'élection des Directeurs et généralement pour transiger les affaires de la Compagnie.

W. D. DUPONT,
Secrétaire.
Montréal, 18 Octobre 1869. 35—st

Banque des Marchands du Canada.

AVIS

EST par les présentes donné que la résolution suivante a été passée par le Bureau des Directeurs de cette Banque, à une assemblée d'iceux tenue le dixième jour de Juillet courant, savoir :

Résolu :—Que conformément au Rapport des Directeurs de cette Banque approuvé à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires, tenue le cinquième jour de Juillet courant, les LIVRES DE SOUSCRIPTION soient ouverts au Bureau de cette Banque à Montréal, le SECOND jour d'AOUT prochain, pour la souscription de VINGT MILLE ACTIONS du Fonds-Capital de cette Banque pour être fermés le PREMIER jour de NOVEMBRE prochain, sujet néanmoins à une prolongation du temps de la clôture de tels Livres par une Résolution de ce Bureau, et que les suivants soient les termes et conditions auxquels sera faite telle souscription :

PREMIÈREMENT.—Que chaque personne qui, d'après les Livres de cette Banque, le dernier jour de Juin dernier, sera un Actionnaire d'icelle, aura droit de souscrire au pair pour une somme égale à une moitié du Stock qu'elle possédera alors, sur paiement d'un versement de dix par cent sur le nouveau Stock ainsi souscrit.

SECONDEMENT.—Qu'aucune demande ultérieur ne soit faite sur le nouveau Stock ainsi souscrit, à moins que les Directeurs soient d'opinion que les intérêts de la Banque l'exigent ; et que dans tels cas, telles demandes soient faites en versements de dix par cent chacun avec au moins trois mois d'intervalle entre le temps fixé pour le paiement de chaque versement ; mais les Actionnaires peuvent en aucun temps faire tels paiements sur l'à-compte du nouveau Stock ainsi que cela pourrait leur convenir, pourvu que tels paiements soient versements égaux de dix par cent sur le montant du nouveau Stock souscrit ; on pourra payer de temps à autre tel nombre d'actions qu'ils désireront avec l'intérêt depuis la date des derniers dividendes antérieurs et telles actions étant ainsi payées en entier avec intérêt seront transférées au crédit des Actionnaire dans le Livre de Stock de la Banque et donneront alors au détenteur d'icelles le droit de recevoir des dividendes complets d'icelles.

TROISIÈMEMENT.—Les dividendes *pro rata* payés aux périodes régulières sur tout partiellement payé.

QUATRIÈMEMENT.—On ne permettra pas qu'aucun transfert sur le Stock ainsi souscrit ne soit fait ainsi dans les Livres de la Banque à moins que le montant total des actions que l'on désire transférer ne soit payé en entier avec l'intérêt accru depuis la date du dernier dividende antérieur.

CINQUIÈMEMENT.—Les Directeurs pourront disposer de telles actions du nouveau Stock qui pourrait n'être pas ainsi souscrit dans le dit temps prescrit par les présentes règles, ainsi qu'ils le jugeront opportun pour les intérêts de la Banque.

Et que tels Livres de Souscription soient ouverts conformément à icelles.

Par ordre de ce Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
257

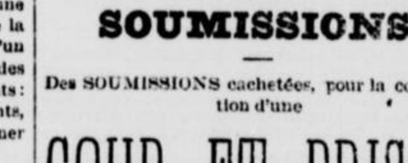

SOUMISSIONS.

Des SOUMISSIONS cachetées, pour la construction d'une

COUR ET PRISON

A

NEWCASTLE ET PERCÉ,

Seront reçues par le soussigné jusqu'à

VENDREDI, LE 5 NOVEMBRE

A 4 HEURES P. M.

Les soumissions devront être faites séparément pour chaque endroit, et endossées "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUR ET PRISON à......"

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Les plans et devis pourront être vus le ou après le 18 OCTOBRE courant, à ce Bureau et aux Bureaux des Shérifs de chacun des endroits susdits.

N. B.—Les journaux ne doivent pas reproduire sans autorisation écrite de ce Département.

J. D. ED. LIONAIS,
Secrétaire.
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics
Ottawa, 6 Octobre 1869. 3

AVIS.

Les personnes annonçant dans la Gazette du Canada, suivront les règlements ci-dessous :

1. S'adresser à "La Gazette du Canada," Ottawa Canada ;

2. Indiquer le nombre de fois que l'annonce doit paraître

3. Inclure invariablement le prix de l'annonce, qui, sans paiement d'avance, ne sera pas insérée. Les taux seront de 8 centins pour la première fois, et 2 centins chaque fois subséquente que paraîtra l'annonce, par ligne de neuf mots.

Les abonnés devront aussi payer d'avance, à raison de $4 par année, et leurs noms seront biffé à la fin de l'année, si l'abonnement n'a pas été renouvelé par un nouveau paiement.

Chaque numéro de la Gazette se paiera séparément 10 centins, et les personnes désirant en recevoir, devront envoyer ce montant d'avance également.

GEORGE E. DESBARATS,
Imprimeur de la Reine.
Bureau de l'Imprimeur de la Reine,
Ottawa, 1er octobre 1869. 50—m

DEMENAGEMENT.

Le soussigné invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter son nouvel établissement situé au No. 71 Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Dubord connue sous le nom de "Hôtel Montréal" où ils trouveront une table des mieux servis, une cour spacieuse et une écurie de première classe, le tout à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné donnera sa cour gratis à toutes personnes qui voudront y mettre leurs voitures.

N. ROBERT.
Montréal, 1 Mai

LA MINERVE,
JOURN
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIR
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCEN
TROIS ÉDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire
CONDITIONS D'ABONNEMENT
EDITION QUOTIDIENNE.................$6
" SEMI $5
" HEBDOMADAIRE.........